

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

**RAPPORT D'EXECUTION DU
BUDGET DE L'ETAT
A FIN JUIN 2024**



SOMMAIRE

SOMMAIRE	
LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES	i
SIGLES ET ABREVIATIONS	ii
AVANT-PROPOS	iii
RESUME EXECUTIF	iv
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT	3
<i>I- Ressources du budget général</i>	3
1.1- Recettes budgétaires	4
1.2- Emprunts	13
<i>II- Ressources des CAS</i>	15
DEUXIEME PARTIE : CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT	17
<i>I- Charges du budget général</i>	17
1.1- Dépenses courantes (hors intérêts de la dette)	18
1.2- Dépenses en capital	19
1.3- Service de la dette publique.....	20
<i>II- Charges des CAS</i>	21
TROISIEME PARTIE : RESULTATS DE L'EXÉCUTION DU BUDGET	23
<i>I- Soldes budgétaires</i>	23
<i>II- Financement</i>	24
<i>III- Indicateurs de suivi du programme économique et financier</i>	24
QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES	27
<i>I- Procédures dérogatoires</i>	27
1.1- Avances de trésorerie	27
1.2- Régies d'avances.....	27
<i>II- Crédits transférés aux CTD</i>	28
CONCLUSION	30
ANNEXES	ix
GLOSSAIRE	xiii
TABLES DES MATIERES	xiv

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES

Liste des tableaux

Tableau 1 : Ressources du budget général à fin juin 2024 (en milliards).....	3
Tableau 2 : Recettes des impôts et taxes à fin juin 2024 (en milliards)	10
Tableau 3 : Recettes douanières par composantes à fin juin 2024 (en milliards)	11
Tableau 4 : Recettes non fiscales au 30 juin 2024 (en milliards).....	12
Tableau 5 : Émissions des BTA des premiers semestres 2023 et 2024 (en milliards)	14
Tableau 6 : Émissions des OTA aux premiers semestres 2023 et 2024 (en milliards)	15
Tableau 7 : Emprunts au 30 juin 2024 (en milliards).....	15
Tableau 8 : Recettes des CAS au 30 juin 2024 (en millions).....	16
Tableau 9 : Charges budgétaires à fin juin 2024 (en milliards)	17
Tableau 10 : Dépenses des CAS au juin 2024 (en millions)	22
Tableau 11 : Synthèse de l'exécution budgétaire au 30 juin 2024 (en milliards)	24
Tableau 12 : Emplois et ressources de financement au 30 juin 2024 (en milliards).....	24
Tableau 13 : Indicateurs de suivi du PEF (en milliards)	25
Tableau 14 : Dépenses exécutées suivant les procédures dérogatoires au 30 juin 2024 (en milliards).....	27
Tableau 15 : Situation des régies d'avances à fin juin 2024.....	28
Tableau 16 : Dépenses des transferts en investissement aux CTD à fin juin 2024 (en milliers)	29

Liste des figures

Figure 1 : Recettes budgétaires aux premiers semestres 2023 et 2024 (en milliards).....	4
Figure 2 : Recettes internes aux premiers semestres 2023 et 2024 (en milliards)	4
Figure 3 : Taux de réalisation des recettes internes et de leurs composantes (%).....	5
Figure 4 : Poids des composantes des recettes internes au 30 juin 2023 et 2024	5
Figure 5 : Réalisation des recettes pétrolières aux premiers semestres 2023 et 2024 (en milliards)	6
Figure 6 : Taux de réalisation des recettes pétrolières et de leurs composantes (vérifier taux).....	6
Figure 7 : Recettes non pétrolières recouvrées aux premiers semestres 2023 et 2024 (en milliards)...	7
Figure 8 : Taux de réalisation des recettes non pétrolières et de leurs composantes (en %)	7
Figure 9 : Poids des recettes des impôts et taxes au premier semestre 2024 (en %).....	8
Figure 10 : Poids des droits et taxes douaniers au premier semestre 2024	10
Figure 11 : Poids des composantes des recettes non fiscales en 2024 (en %).....	13
Figure 12 : Dépenses courantes aux premiers semestres 2023 et 2024 (en milliards)	18
Figure 13 : Salaires par secteur institutionnel à fin juin 2024 (en milliards).....	19
Figure 14 : Composantes des dépenses d'investissement au premier semestre 2024	20
Figure 15 : Composantes du service de la dette aux premiers semestres 2023 et 2024.....	21

Liste des annexes

Annexe 1 : Évolution des indicateurs clés de l'économie camerounaise.....	ix
Annexe 2 : TOFE 2025-2027 (en milliards)	xi
Annexe 3 : La réforme des comptes d'affectation spéciale	xii

SIGLES ET ABREVIATIONS

BEAC :	Banque des Etats de l’Afrique Centrale
BIP :	Budget d’Investissement Public
BTA :	Bons du Trésor Assimilables
BTP :	Bâtiments et Travaux Publics
CAA :	Caisse Autonome d’Amortissement
CAS :	Compte d’Affectation Spéciale
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CIME :	Centre des Impôts des Moyennes Entreprises
CSPH :	Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
CUT :	Compte Unique du Trésor
DGD :	Direction Générale des Douanes
DGI :	Direction Générale des Impôts
DGTFCM :	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
DTS :	Droits de Tirage Spéciaux
EP :	Etablissements Publics
EVP :	Equivalent Vingt Pieds
FINEX :	Financement Extérieur
FMI :	Fonds Monétaire International
ID :	Interventions Directes
IISF :	Initiative Inspecteur des Impôts Sans Frontières
IRCM	Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers
IRPP :	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
IS:	Impôt sur les Sociétés
LF :	Loi de Finances
LFR :	Loi de finances rectificative
MINDCAF	Ministère du Domaine du Cadastre et des Affaires Foncières
MINFI	Ministère des Finances
OT :	Obligations du Trésor
OTA :	Obligations du Trésor Assimilables
PEF :	Programme Economique et Financier
PIB :	Produit Intérieur Brut
PME :	Petite et moyenne Entreprise
RAP :	Restes A Payer
SNH :	Société Nationale des Hydrocarbures
TABORD :	Tableau de Bord des Finances Publiques
TSPP :	Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers
TTA :	Taxe sur les opérations de transfert d’argent

AVANT-PROPOS

La publication des situations périodiques de l'exécution du budget de l'Etat est une exigence la loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant du Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques qui énonce dans son article 36 que « *La situation de l'exécution budgétaire fait l'objet périodiquement, en cours d'année, de rapports publics* ». Cette exigence est également conforme à l'article 85 alinéa 8 de la loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques, qui dispose que « *Le Gouvernement transmet au Parlement, à titre d'information et aux fins de contrôle, des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, en recettes comme en dépenses et sur l'application de la loi de finances. Ces rapports sont mis à la disposition du public* ».

En outre, les rapports à mi-parcours sur l'exécution du budget permettent d'identifier les problèmes rencontrés dans la gestion budgétaire et de proposer des ajustements nécessaires pour une utilisation efficace des ressources publiques et, in fine, l'atteinte des objectifs de politique économique et sociale. Ils sont donc pour le MINFI un outil analytique de suivi régulier de l'exécution budgétaire dans un contexte marqué par la recherche d'une plus grande discipline budgétaire. Sous un autre angle, ces rapports permettent au public de jauger la satisfaction de ses attentes en termes de mise en œuvre des politiques publiques adoptées en début d'année pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

Le présent rapport rend compte l'exécution financière du budget 2024 au terme du premier semestre 2024. Il couvre les opérations budgétaires du budget général ainsi que celles des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS). Les données utilisées sont issues en grande partie du TABORD à fin juin 2024 produit par la Division de la Prévision du MINFI. D'autres proviennent des bases de données du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), de la Direction Générale des Impôts (DGI), de la Direction Générale des Douanes (DGD) et de la Direction Générale du Trésor, et de la Coopération Financière et Monétaire (DGTCFM).

RESUME EXECUTIF

Le présent rapport d'exécution traduit un exercice de redevabilité qui participe à la promotion de la transparence budgétaire. Il retrace l'exécution de l'autorisation parlementaire durant le premier semestre 2024, conformément aux dispositions de la Loi portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités Publiques.

Dans la période sous-revue, l'exécution du budget de l'Etat a été marquée sur le plan international l'amélioration des revenus réels, des politiques monétaires restrictives dans de nombreuses économies, la persistance des conflits russo-ukrainien et israélo-palestinien, et la dégradation des conditions climatiques qui impacte négativement les rendements agricoles.

Au plan national, l'économie camerounaise continue d'être résiliente face aux chocs économiques et sécuritaires et ce, malgré un contexte marqué par : (i) le relèvement prix du carburant à la pompe ; (ii) la revalorisation des salaires et des allocations familiales ; (iii) la contraction de l'activité dans le secteur pétrolier en 2024. Tout cela a conduit à l'adoption d'une loi de finances rectificative à travers l'ordonnance N°2024/001 du 20 juin 2024.

Les crédits du budget de l'Etat ouverts par la loi de finances initiale 2024 pour un montant de 6 740,1 milliards sont ainsi revus à la hausse de 538,0 milliards pour se chiffrer à 7 278,1 milliards dont 7 212,5 milliards pour le budget général et 65,6 milliards pour les 11 comptes d'affectation spéciale.

L'exécution du budget 2024 de l'Etat à fin juin 2024 laisse apparaître un solde budgétaire base ordonnancement positif de 44,8 milliards. Par ailleurs, le Cameroun a respecté tous les critères quantitatifs périodiques du Programme Economique et Financier conclu avec le FMI. Il n'a pas respecté une cible indicative (celle relative aux interventions directes) sur les quatre dans la période sous-revue.

Exécution du budget en ressources

Les **ressources du budget de l'État** au cours du premier semestre 2024 ont atteint 3 209,6 milliards (dont 10,6 milliards des recettes de CAS, soit un taux de réalisation de 44,1% par rapport aux prévisions de la LFR de 7 278,1 milliards. Le taux de réalisation des recettes des CAS est de 16,1%.

Les **ressources du budget général** ont été mobilisées à hauteur de 3 199,0 milliards, soit un taux de réalisation de 44,4%. Par rapport à la même date de 2023, elles enregistrent une hausse de 197,7 milliards (+6,6%).

Les **recettes budgétaires** mobilisées à fin juin 2024 se chiffrent à 2 380,6 milliards, avec un taux de réalisation de 45,5%. Elles sont constituées à hauteur de 99,1% des recettes internes et de 0,9% des dons.

Les **recettes internes** ont été mobilisées à hauteur de 2 358,3 milliards, soit 73,7% des ressources du budget général. Elles enregistrent un taux de réalisation de 46,0% des prévisions annuelles révisées. Comparées au 30 juin 2023, les recettes internes baissent de 19,5 milliards (-0,8%), du fait principalement des recettes pétrolières. Elles se composent des recettes pétrolières pour 14,8% et des recettes non pétrolières pour 85,2%.

Les **recettes pétrolières** se chiffrent à 348,9 milliards, contre 453,3 milliards à fin juin 2023. Le taux de réalisation desdites recettes est de 43,5%.

Les **recettes non pétrolières** s'élèvent à 2 009,4 milliards au 30 juin 2024 et enregistrent un taux de réalisation de 46,4% de la prévision annuelle révisée. Elles se composent des recettes fiscales pour 93,8% et des recettes non fiscales pour 6,2%.

Les **recettes fiscales** se situent à 1 884,1 milliards, en hausse de 90,5 milliards par rapport à fin juin 2023. Les recettes **des impôts et taxes** s'établissent à 1 404,8 milliards, en hausse de 93 milliards (+7,1%). Les **recettes douanières** ont été mobilisées à hauteur de 479,3 milliards, en baisse de 2,5 milliards (-0,5%).

Les **recettes non fiscales** s'établissent à 125,3 milliards et affichent un taux de réalisation de 37,9% des prévisions annuelles révisées. Les **dons** quant à eux ont été mobilisés à hauteur de 22,3 milliards, représentant 21,5% de la prévision annuelle.

Les **emprunts** ont été mobilisés à hauteur de 818,4 milliards. Ils représentent 41,4% de la prévision annuelle d'un montant de 1 977,4 milliards. Les emprunts contractés par l'Etat dans le cadre des prêts projets en vue de continuer la réalisation des projets d'investissement, se sont établis à 327,3 milliards, et représentent 41,8% des prévisions annuelles. Le recours au marché des adjudications a représenté 38,3% des recettes d'emprunts.

Exécution des charges budgétaires

Au 30 juin 2024, les **charges du budget de l'État** ont été exécutées à hauteur de 3 079,0 milliards, soit un taux d'exécution de 42,3% dont 3,0% pour les CAS. Les crédits ordonnancés au titre des **charges du budget général** s'élèvent à 3 077,0 milliards, correspondant à un taux d'exécution de 42,7%. Elles se répartissent comme suit :

Les **dépenses courantes** (hors intérêts sur la dette) se chiffrent à 1 631,4 milliards, soit 56,9 % des charges totales de l'Etat. Elles ont été exécutées à hauteur de 48,6% et sont constituées pour 43,7% des dépenses de personnel.

Les **dépenses d'investissement** de 496,1 milliards ont été exécutées à hauteur de 30,9% des prévisions annuelles révisées. Elles représentent 16,1% des charges totales à fin juin 2024.

Le paiement du **service de la dette publique** s'est établi à 949,5 milliards, en hausse de 50,2 milliards (+5,6%) par rapport à fin juin 2023. Le service de la dette publique représente 30,9% des charges totales de l'Etat et a été exécuté à hauteur de 42,2% contre 39,1% au 30 juin 2023.

L'exécution du budget 2024 de l'Etat au premier semestre 2024 fait face à des défis persistants qui exigent une vigilance accrue, tels que l'amélioration de la mobilisation des recettes budgétaires, l'efficacité des dépenses publiques et l'optimisation de l'utilisation des financements extérieurs. Il est donc important de poursuivre les efforts de renforcement des dispositifs de mobilisation des recettes d'approfondir les réformes engagées et de maintenir une gestion rigoureuse des dépenses publiques. Il en est de même de la stimulation des investissements publics afin de soutenir l'amélioration des infrastructures et la croissance économique.

INTRODUCTION

Le présent rapport retrace la situation de l'exécution du budget de l'Etat à fin juin 2024, au regard de la loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024, modifiée et complétée par l'ordonnance N°2024/001 du 20 juin 2024. Il présente l'exécution des ressources et des charges de l'Etat à mi-parcours. Il décrit et analyse les faits saillants de l'économie mondiale et nationale qui ont marqué l'exécution du budget au cours de la période sus-évoquée conformément à l'article 36 de la loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant du Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques

Au premier semestre 2024, le budget de l'Etat s'est exécuté dans un contexte marqué **au plan international** par la poursuite de la désinflation, l'amélioration des revenus réels, des politiques monétaires restrictives dans de nombreuses économies, la persistance des conflits russo-ukrainien et israélo-palestinien, et la dégradation des conditions climatiques qui impacte négativement les rendements agricoles. Ainsi, selon le FMI¹, la croissance de l'économie mondiale devrait rester stable à 3,2% en 2024. Par zone, les évolutions sont toutefois contrastées.

Dans les **pays avancés**, le taux de croissance est estimé à 1,8% en 2024 après 1,7% en 2023, du fait de l'accroissement de la demande globale financée par l'épargne des ménages accumulée pendant la pandémie du Covid19. Aux Etats-Unis la croissance devrait s'établir à 2,8% après 2,9% en 2023. Dans la zone euro, elle devrait se situer à 0,8% après 0,4% en 2023. Au Japon, elle est estimée à 0,3% après 1,7% en 2023.

Dans le groupe de **pays émergents et pays en développement**, la croissance devrait ralentir à 4,3% après 4,4% en 2023. En Chine, elle devrait ralentir à 4,8% après 5,2% en 2023. En Inde, elle s'établirait à 7,0% après 8,2% en 2023. En Afrique subsaharienne, elle est estimée à 3,6% comme en 2023, influencée par l'évolution de l'activité au Nigéria estimée à 2,9% et en Afrique du Sud (1,1% après 0,7%).

Dans la **zone CEMAC**, où l'économie est fortement dépendante des cours des matières premières, et, selon la BEAC, la croissance est attendue à 2,9% après 2,5% en 2023, en lien avec la bonne tenue des activités non pétrolières.

S'agissant des **prix**, l'inflation mondiale se situerait à 5,8% en 2024 après 6,7% en 2023, en lien avec le resserrement des politiques monétaires, conjugué à la baisse escomptée des cours internationaux des produits de base.

S'agissant des cours des matières premières, les prix des produits autres que les combustibles connaîtraient une augmentation de 5,0% en 2024. Quant aux produits énergétiques, leurs cours devraient globalement baisser de 4,6%, avec la diminution de la pression exercée sur les prix par le conflit au Moyen-Orient.

Au plan national, le contexte d'exécution du budget est marqué par : (i) le relèvement des prix du carburant à la pompe en février 2024 ; (ii) la baisse en glissement annuel des cours mondiaux du pétrole; (iii) la préparation *d'un emprunt extérieur spécifique* de 335

¹ Perspectives de l'économie mondiale

milliards pour réduire la dette publique intérieure ; (iv) la poursuite de l'implémentation des mesures prises par le Gouvernement pour la régularisation de la situation des carrières des enseignants ; et (v) l'adoption d'une loi de finances rectificative.

Ce contexte a conduit à une mise à jour du cadrage macroéconomique, qui affiche : (i) un taux de croissance de 3,8% en 2024 contre 3,2% en 2023 ; (ii) un taux d'inflation révisé à 5,0% contre 7,0% initialement prévu ; (iii) une baisse des ressources totales de 146,2 milliards, imputable à celle des recettes pétrolières et des recettes fiscales

Le présent rapport comporte quatre (04) parties : la première est consacrée aux ressources budgétaires, où sont analysées les recettes internes recouvrées, les ressources extérieures encaissées et les recettes des CAS ; la deuxième s'intéresse aux charges budgétaires, c'est-à-dire, celles qui ont été effectivement ordonnancées ; la troisième présente les résultats budgétaires ; et la quatrième quant à elle, revient sur les thématiques particulières liées à l'exécution du budget.

S'agissant de l'analyse de la performance, les ressources mobilisées et les dépenses exécutées sont comparées aux prévisions de la loi de finances rectificative 2024.

PREMIERE PARTIE : RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT

Au terme du premier semestre 2024, les ressources du budget de l'État ont été mobilisées à hauteur de 3 209,6 milliards, soit un taux de réalisation de 44,1% des prévisions de la loi des finances rectificative de 7 278,1 milliards. Elles comprennent 3 199,0 milliards pour le budget général et 10,6 milliards pour les 11 Comptes d'Affectation Spéciale.

I- Ressources du budget général

A fin juin 2024, les ressources du budget général ont été mobilisées à hauteur de 3 199,0 milliards sur une prévision révisée de 7 212,5 milliards, soit un taux de réalisation de 44,4%. Par rapport à la même date de 2023, elles enregistrent une hausse de 197,7 milliards (+6,6%). Les ressources du budget général sont constituées des recettes budgétaires (recettes internes et dons) et des emprunts.

Tableau 1 : Ressources du budget général à fin juin 2024 (en milliards)

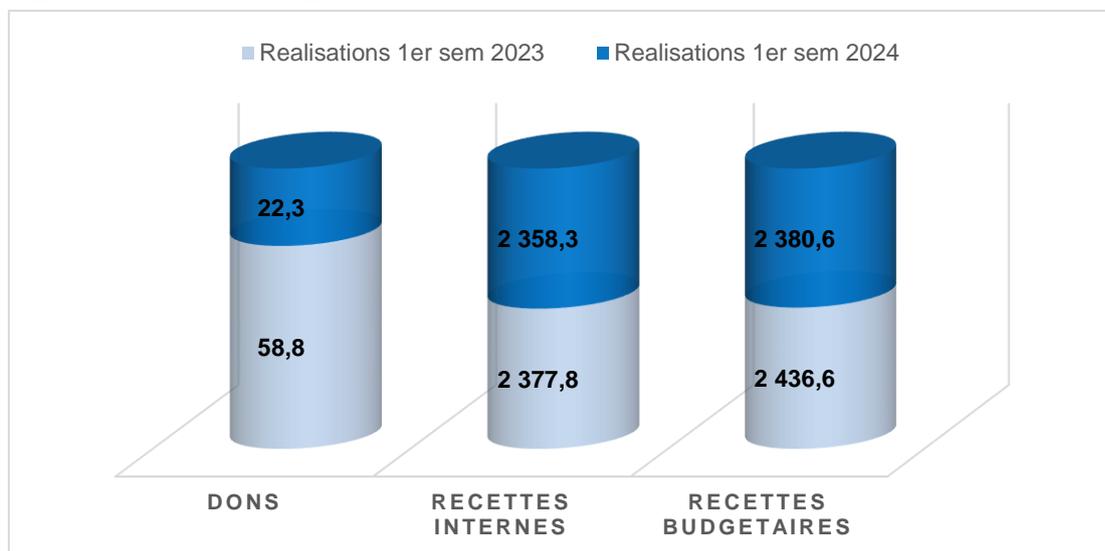
RUBRIQUES	L.F.I. 2024	L.F.R. 2024	Réalizations		Variation		Taux de réalisation
			30 juin 2023	30 juin 2024	(d/c)		(d /b)
	(a)	(b)	(c)	(d)	valeur	%	(en %)
A- Recettes budgétaires (I+II)	5 190,1	5 235,1	2 436,6	2 380,6	-56,0	-2,3	45,5
I-Recettes internes (1+2)	5 093,3	5 131,3	2 377,8	2 358,3	-19,5	-0,8	46,0
1- Recettes pétrolières (i+ii)	809,5	801,6	453,3	348,9	-104,4	-23,0	43,5
i-Redevance SNH	612,2	604,3	351,3	265,3	-86,0	-24,5	43,9
ii- IS pétrole	197,3	197,3	102,0	83,6	-18,4	-18,0	42,4
2- Recettes non pétrolières (2.1+2.2)	4 283,8	4 329,7	1 924,5	2 009,4	84,9	4,4	46,4
2.1- Recettes fiscales (a+b)	3 968,3	3 998,7	1 793,6	1 884,1	90,5	5,0	47,1
a- Recettes des Impôts et Taxes	2 888,4	2 904,1	1 311,8	1 404,8	93,0	7,1	48,4
dont - TVA	985,0	982,0	377,5	415,0	37,5	9,9	42,3
- IS non pétrole	575,0	575,0	338,2	402,2	64,0	18,9	69,9
- Droits d'accises	355,0	355,0	159,2	172,4	13,2	8,3	48,6
- Droits d'enregistrement et timbre	135,8	141,1	83,1	86,8	3,7	4,5	61,5
- TSPP	180,0	180,0	81,5	84,4	2,9	3,6	46,9
b- Recettes douanières	1 079,9	1 094,6	481,8	479,3	-2,5	-0,5	43,8
dont - Droit de douane à l'importation	405,1	391,0	187,6	178,8	-8,8	-4,7	45,7
- TVA import	497,4	497,2	221,3	212,9	-8,4	-3,8	42,8
- Droits d'accises à l'importation	67,2	68,1	30,8	27,7	-3,1	-10,1	40,7
- Droits de sortie	63,1	78,0	24,2	33,4	9,2	38,0	42,8
2.2- Recettes non fiscales	315,5	331,0	130,9	125,3	-5,6	-4,3	37,9
II-Dons	96,8	103,8	58,8	22,3	-36,5	-62,1	21,5
B- Emprunts	1 489,4	1 977,4	564,7	818,4	253,7	44,9	41,4
- Prêts projets	907,2	783,2	229,1	327,3	98,2	42,9	41,8
- Prêts FMI	0	89	45,4	0	-45,4	-100,0	0,0
- Autres Appuis budgétaires	134	146	23,3	26,2	2,9	12,4	17,9
- Emission titres publics	375	280	206,8	313,4	106,6	51,5	111,9
- Emprunts bancaires	55,4	55,4	0	0	-	0,0	-
- Allocation DTS	0	0	60	0	-60,0	-100	0,0
- Autres financements	22,1	623,8	0	151,5	151,5	-24,3	43,9
Total ressources du budget général (A+B)	6 679,5	7 212,5	3 001,3	3 199,0	197,7	6,6	44,4

Source : MINFI

1.1- Recettes budgétaires

Les recettes budgétaires mobilisées au 30 juin 2024 se chiffrent à 2 380,6 milliards sur une prévision annuelle de 5 235,1 milliards dans la LFR 2024, soit un taux de réalisation de 45,5%. Elles enregistrent une baisse de 56 milliards (-2,3%) par rapport à la même date en 2023. Les recettes budgétaires mobilisées se répartissent en recettes internes (2 358,3 milliards) et dons (22,3 milliards).

Figure 1 : Recettes budgétaires aux premiers semestres 2023 et 2024 (en milliards)

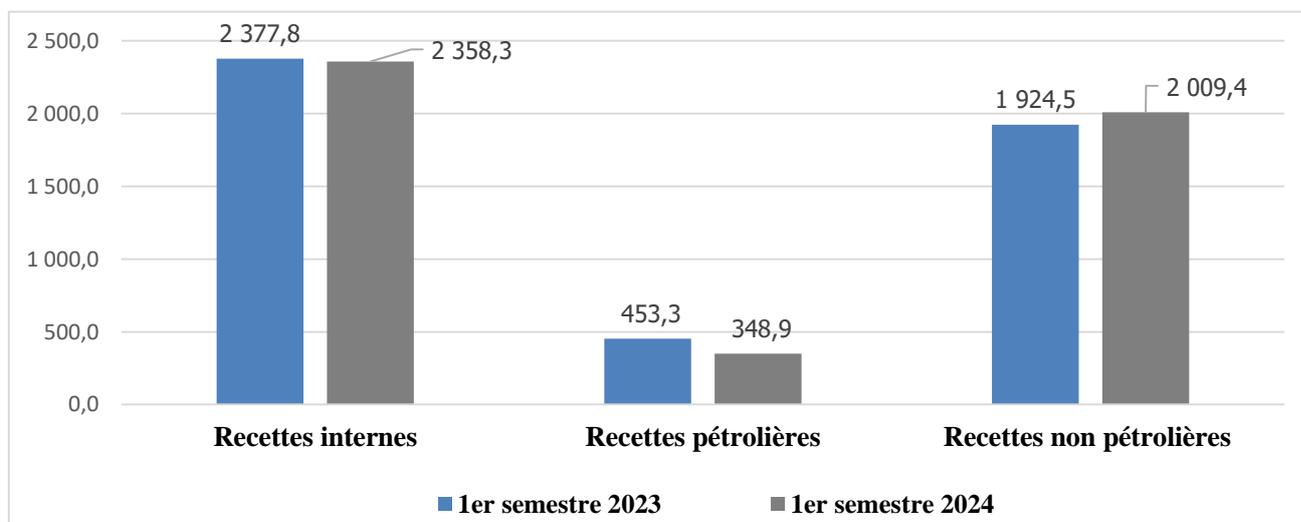


Source : MINFI

1.1.1. Recettes internes

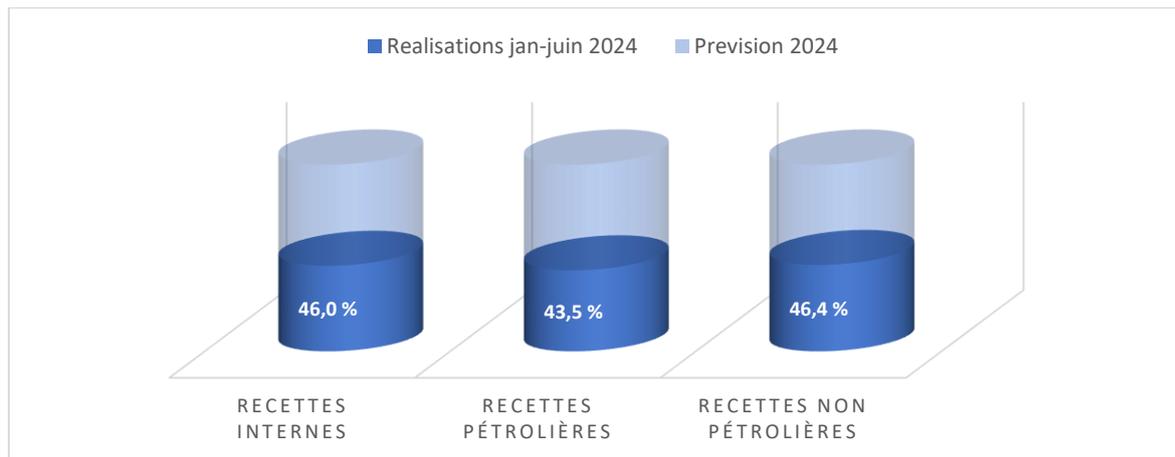
Les **recettes internes** sont constituées des recettes pétrolières et des recettes non pétrolières mobilisées sur le territoire national. Au cours du premier semestre 2024, les recettes internes ont été recouvrées à hauteur de 2 358,3 milliards soit un taux de réalisation de 46,0% par rapport aux prévisions révisées de 5 131,3 milliards. Elles pèsent 73,7% des ressources du budget général.

Figure 2 : Recettes internes aux premiers semestres 2023 et 2024 (en milliards)



Source : MINFI

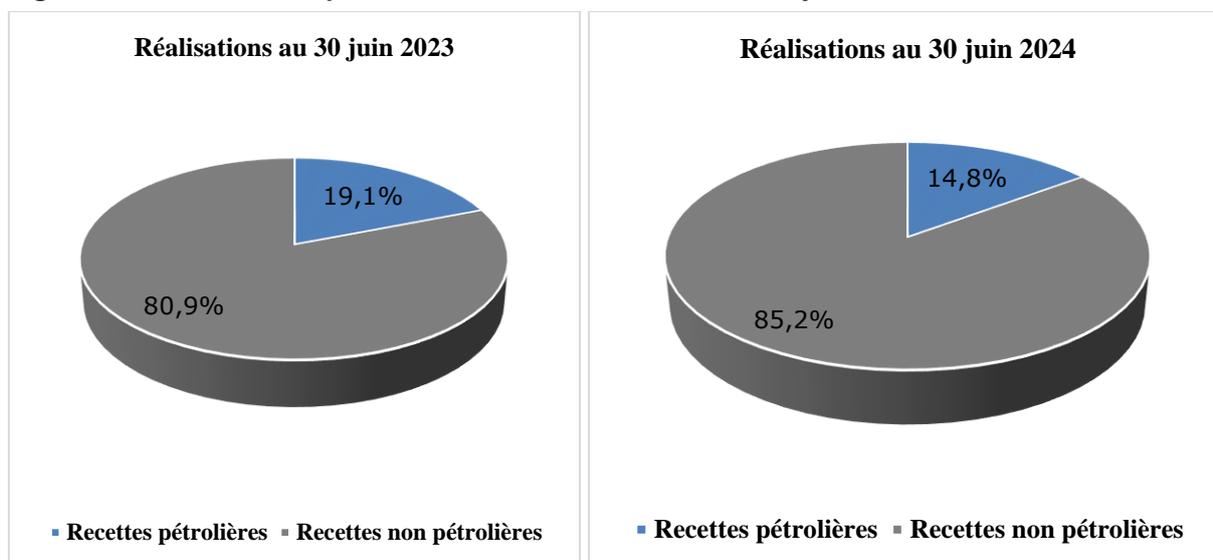
Figure 3 : Taux de réalisation des recettes internes et de leurs composantes (%)



Source : MINFI

S'agissant de la répartition, la part des recettes non pétrolières est de 85,2% contre 80,9% en 2023. Celle des recettes pétrolières est de 14,8% contre 19,1% en 2023. Par rapport à la même période de 2023, les recettes internes baissent de 19,5 milliards (-0,8%), du fait des recettes pétrolières.

Figure 4 : Poids des composantes des recettes internes au 30 juin 2023 et 2024

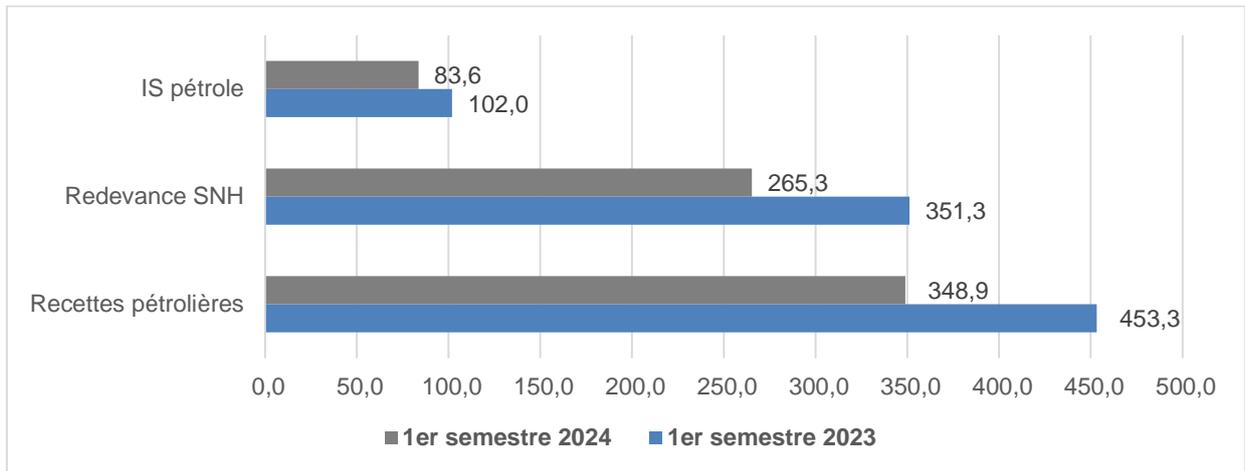


Source : MINFI

1.1.1.1 Recettes pétrolières

Au 30 juin 2024, les **recettes pétrolières** recouvrées s'établissent à 348,9 milliards, en baisse de 104,4 milliards (-23%) par rapport à la même période en 2023. Sur une prévision en LFR de 801,6 milliards, le taux de réalisation est de 43,5%.

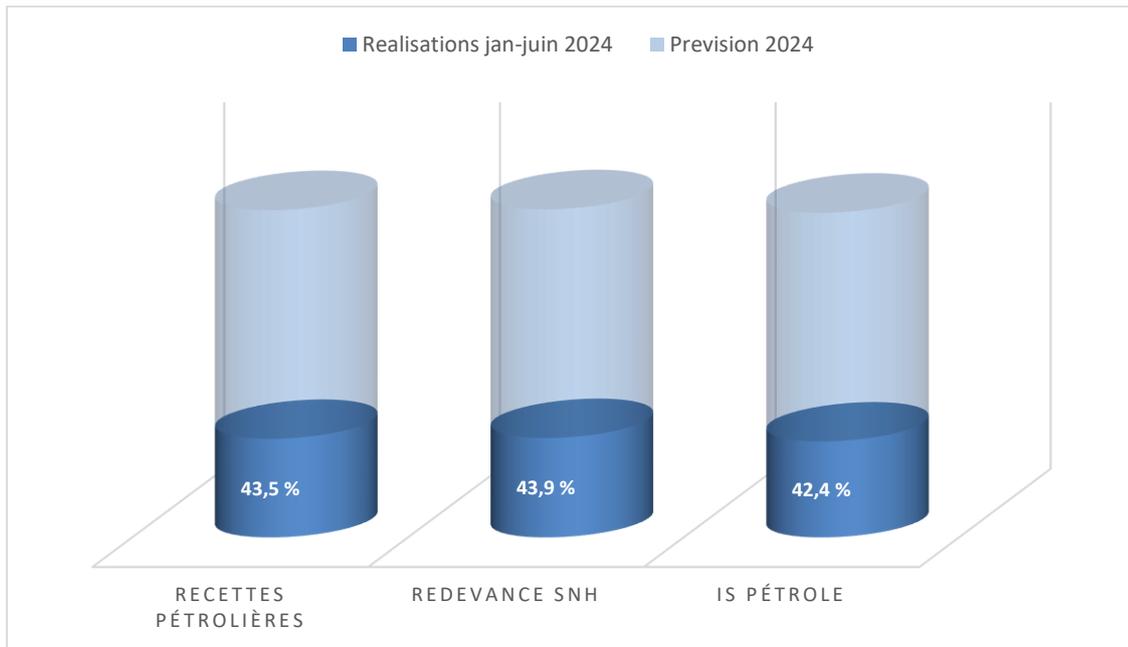
Figure 5 : Réalisation des recettes pétrolières aux premiers semestres 2023 et 2024 (en milliards)



Source : MINFI

Les recettes pétrolières se répartissent en 265,3 milliards de redevance SNH et 83,6 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières.

Figure 6 : Taux de réalisation des recettes pétrolières et de leurs composantes

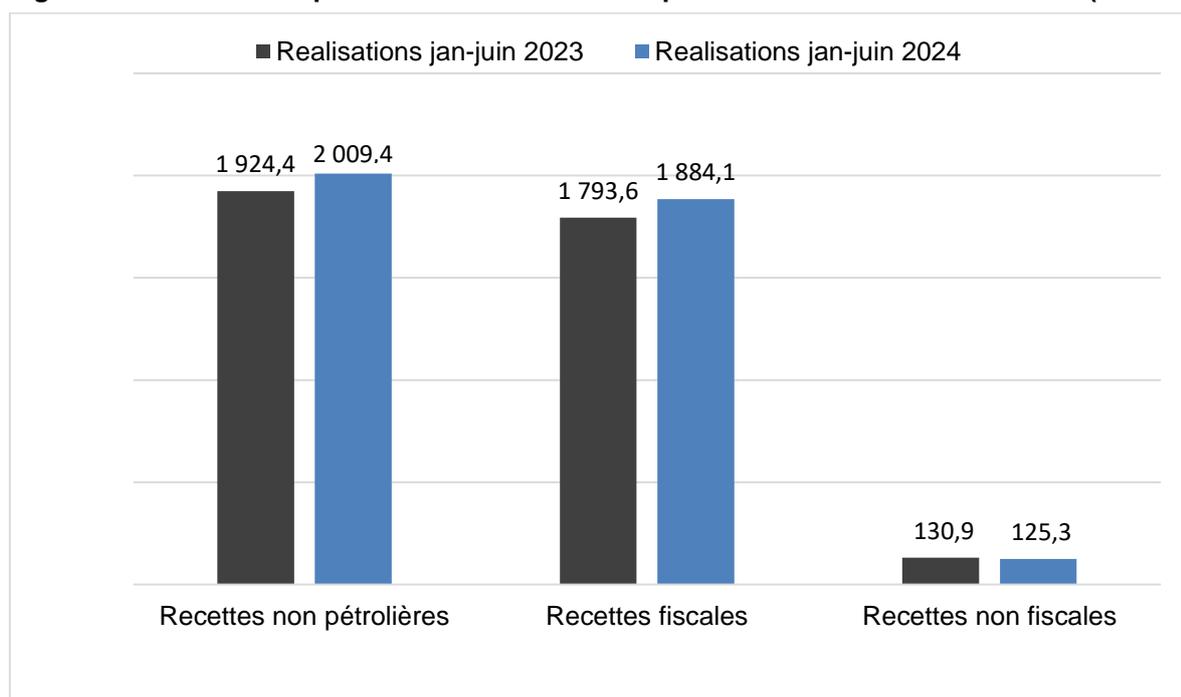


Source : MINFI

1.1.1.2. Recettes non pétrolières

Les **recettes non pétrolières** sont composées des recettes fiscales et non fiscales. Au 30 juin 2024, elles ont été mobilisées à hauteur de 2 009,4 milliards, en augmentation de 84,9 milliards (+4,4%) en glissement annuel. Comparativement aux 4 329,7 milliards de prévision de la LFR, leur taux de recouvrement est de 46,4%.

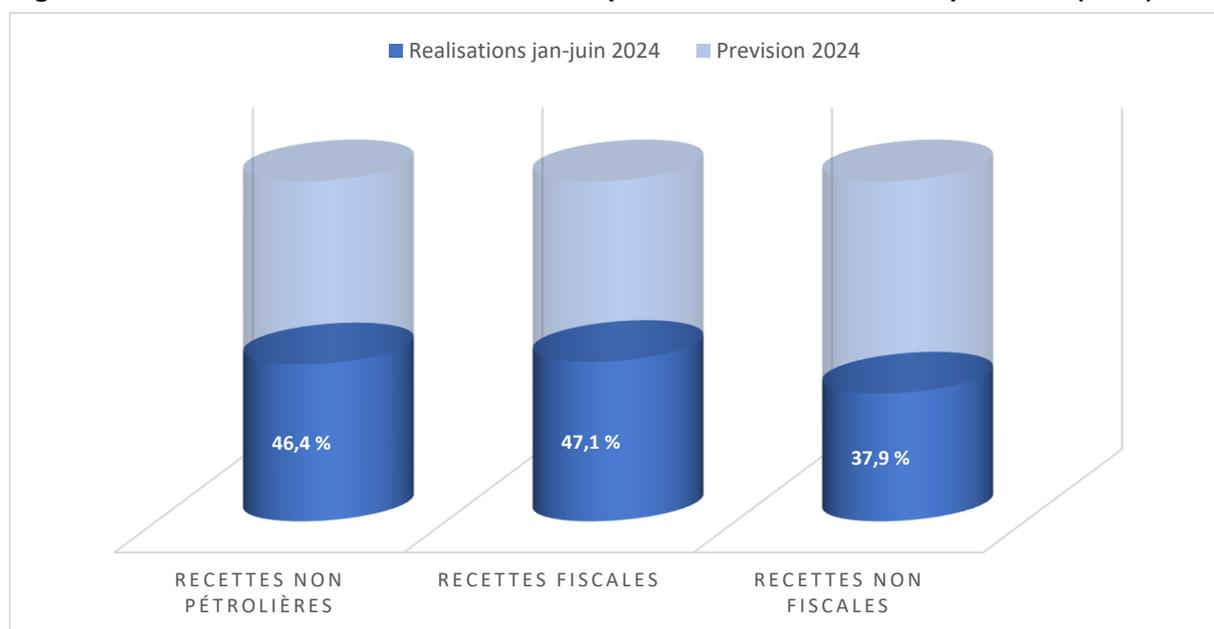
Figure 7 : Recettes non pétrolières recouvrées aux premiers semestres 2023 et 2024 (en milliards)



Source : MINFI

Comparativement aux 4 329,7 milliards de prévision de la LFR, leur taux de recouvrement est de 46,4%. Le taux de réalisation des recettes fiscales et des recettes non fiscales est respectivement de 47,1% et 37,9%.

Figure 8 : Taux de réalisation des recettes non pétrolières et de leurs composantes (en %)



Source : MINFI

1.1.1.2.1- Recettes fiscales

Au 30 juin 2024, les **recettes fiscales** s'élèvent à 1 884,1 milliards, soit un taux de réalisation de 47,1% par rapport à la prévision annuelle de 3 998,7 milliards. Par rapport

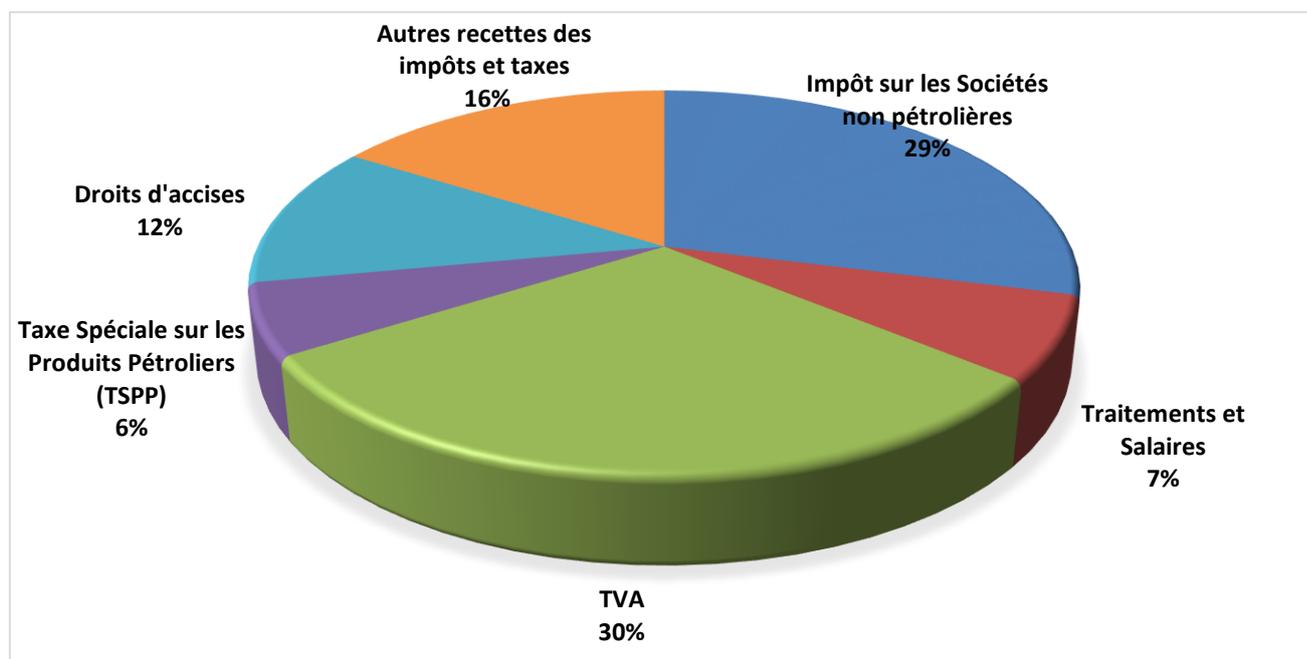
au premier semestre de 2023, elles augmentent de 90,5 milliards (+5,0%), du fait principalement de la hausse des impôts et taxes. Les recettes fiscales sont constituées de 74,6% des impôts et taxes, et de 25,4% des recettes douanières.

1.1.1.2.1- Recettes des impôts et taxes

Sur un objectif annuel de 2 904,1 milliards, les impôts et taxes ont été mobilisés à hauteur de 1 404,8 milliards au titre du premier semestre 2024, soit un taux de réalisation de 48,4%. Comparées aux 1 311,8 milliards recouvrés à la même période en 2023, ces réalisations sont en hausse de 93,0 milliards (+7,1%).

Cette performance s'explique par : (i) la morosité de l'activité économique qui se traduit par une stagnation des déclarations mensuelles des contribuables ; (ii) l'application partielle des mesures nouvelles de la loi de finances 2024 ; (iii) le reversement tardif de certains paiements par mobile money.

Figure 9 : Poids des recettes des impôts et taxes au premier semestre 2024 (en %)



Source : MINFI

Par nature de recettes, les impôts et taxes ci-après connaissent des hausses significatives par rapport à l'année précédente :

- **l'Impôt sur les sociétés (IS) non pétrolières** : sur une prévision annuelle de 575,0 milliards, un montant de 402,2 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 69,9%. Par rapport au premier semestre 2023, ce montant est en hausse de 64,0 milliards (+18,9%), tiré par l'accroissement du rendement des soldes annuels (+29,5 milliards) et des recettes collectées au titre des arriérés fiscaux et du contrôle fiscal.
- **La Taxe sur les opérations de transfert d'argent (TTA)** : 15,8 milliards mobilisés pour une prévision annuelle de 28,0 milliards, soit un taux de réalisation de 56,4%. En glissement annuel, les recettes collectées sont en hausse de 29,5%, du fait

principalement du suivi resserré des redevables légaux et de la hausse du volume des transferts d'argent.

- **Les droits de timbre** : par rapport à la prévision annuelle de 80,3 milliards, un montant de 45,3 milliards a été recouvré, soit un taux de réalisation de 56,4%. Comparées aux réalisations du premier semestre 2023, ces recettes sont en augmentation de 10,6 milliards (+30,5%), essentiellement due à la comptabilisation effective des droits de timbre sur les passeports et visas.
- **La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** : sur une prévision annuelle de 982,0 milliards, un montant de 415,0 milliards a été recouvré, soit un taux de réalisation de 42,3%. Comparées aux réalisations du premier semestre 2023, la TVA est en hausse de 37,4 milliards (+9,9%), résultant notamment du changement du mode de collecte sur les honoraires agréés en douane et de l'automatisation de la délivrance des attestations de retenues à la source.
- **Les droits d'accises** : par rapport à la prévision annuelle de 355,0 milliards, les réalisations sont de 172,4 milliards, soit un taux de réalisation de 48,6%. Comparées au premier semestre 2023, ces recettes sont en hausse de 13,2 milliards (+8,3%).

Par contre, les impôts et taxes ci-après reculent significativement par rapport à la même période de l'année 2023 :

- **l'Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers (IRCM)** : sur une prévision annuelle de 90,0 milliards, les recouvrements sont de 35,6 milliards, soit un taux de réalisation de 39,6%. En glissement annuel, ces recettes sont en baisse de 38,8 milliards (-52,2%), du fait du retour à un rythme normal de mobilisation, après l'opération de rachat de Guinness Cameroun par la Société Anonyme des Boissons du Cameroun (SABC) qui avait généré en 2023 des recettes exceptionnelles d'IRCM de 33,0 milliards.
- **Les droits d'enregistrement** : sur une prévision annuelle de 108,3 milliards, 41,4 milliards ont été mobilisés, soit un taux de réalisation de 95,2%. En glissement annuel, ils enregistrent une baisse de 13,7%, du fait du retour à un rythme normal de mobilisation, après l'opération de rachat de Guinness Cameroun par la SABC qui avait produit en 2023 des recettes exceptionnelles de 14,4 milliards.

Tableau 2 : Recettes des impôts et taxes à fin juin 2024 (en milliards)

Impôts et taxes	Objectifs au 30/12/2024	Réalizations à fin juin		Taux d'exécution (en %)	Variation à fin juin 2024/2023 (en %)
		2023	2024		
Impôt sur les Sociétés (IS) non pétrolières	575,0	338,2	402,2	69,9	+18,9
Impôt sur les Traitements et Salaires	215,0	97,0	100,7	46,8	+3,8
Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers (IRCM)	90,0	74,4	35,6	39,6	-52,2
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	140,0	55,4	54,4	38,9	-1,8
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	982,0	377,6	415,0	42,3	+9,9
Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP)	180,0	81,5	84,4	46,9	+3,6
Droits d'accises	355,0	159,2	172,4	48,6	+8,3
Taxe sur les opérations de Transfert d'Argent (TTA)	28,0	12,2	15,8	56,4	+29,5
Recettes des forêts	21,9	9,1	9,5	43,4	+4,4
Droits et taxes d'enregistrement	108,3	48,4	41,5	38,3	-14,3
Droits de Timbre	80,3	34,7	45,3	56,4	+30,5
Autres recettes des impôts	128,6	24,1	27,9	21,7	+15,8
TOTAL	2 904,1	1 311,8	1 404,7	48,4	+7,1

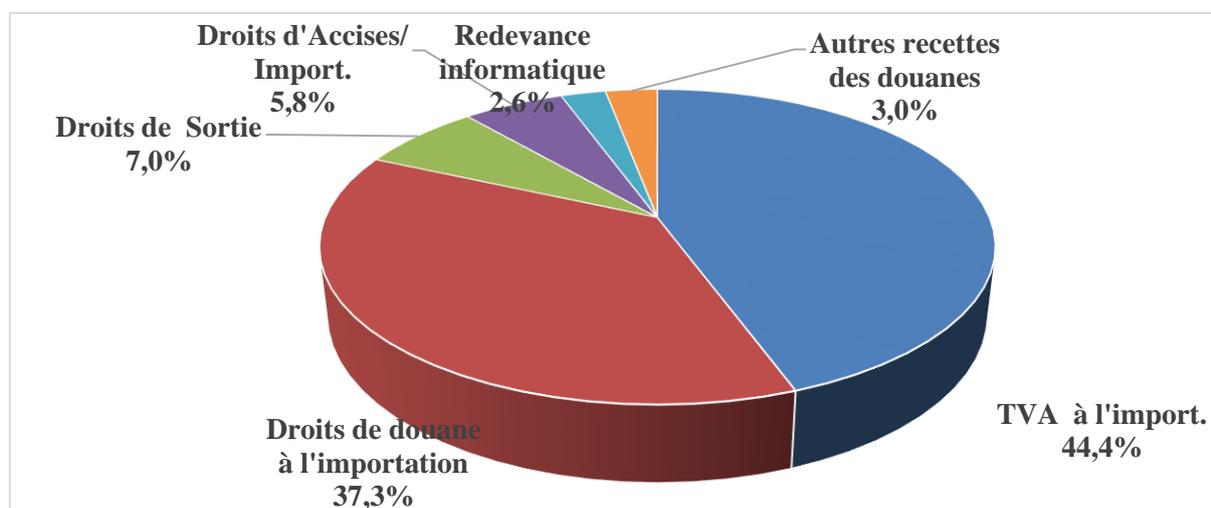
Source : MINFI

1.1.1.2.1.2- Recettes douanières

Sur une prévision de la LFR de 1 094,6 milliards, les recettes douanières ont été mobilisées à hauteur de 479,3 milliards au cours du premier semestre 2024, soit un taux de réalisation de 43,8%. A la même période en 2023, ces réalisations étaient de 481,8 milliards.

Cette performance s'explique d'une part, par le recul de l'activité douanière, caractérisé par : (i) une baisse de 3,1% du nombre de manifestes aux Ports de Douala et Kribi ; (ii) une diminution de 4,2% du nombre de déclarations douanières validées pour la mise à la consommation ; et (iii) une baisse de 2,5% des valeurs des importations pour la mise à la consommation. D'autre part, elle s'explique par : (i) la baisse de 32,6% des droits et taxes payées par les importateurs de produits pétroliers ; et (ii) les difficultés de recouvrement de la dette de l'Etat évaluée à 27,6 milliards au premier semestre 2024 et pour laquelle aucun apurement n'a été effectué.

Figure 10 : Poids des droits et taxes douaniers au premier semestre 2024



Source : MINFI

Par nature de recettes, les droits et taxes ci-après connaissent des hausses significatives par rapport à la même période de l'année précédente :

- **Les droits de sortie** : 33,4 milliards ont été collectés sur une prévision annuelle de 78,0 milliards, soit un taux de réalisation de 42,9%. Par rapport au premier semestre 2023, ils s'accroissent de 9,2 milliards (+38,4%), du fait de l'application effective des dispositions de la loi de finances 2023 relative aux droits de sortie sur les exportations de cacao en fèves.
- **La redevance informatique** : sur une prévision annuelle de 24,2 milliards, elle est mobilisée à hauteur de 12,3 milliards, soit un taux de réalisation de 50,6%. Comparées aux réalisations du premier semestre 2023, ces recettes augmentent de 1,5 milliard (+13,6%).
- **Les autres recettes des douanes** : sur une prévision annuelle de 36,1 milliards, elles se chiffrent à 14,2 milliards, soit un taux de réalisation de 39,3%. Par rapport au premier semestre 2023, ces recettes sont en hausse de 7,2 milliards (+102,0%), du fait d'un meilleur rendement des contributions communautaires (+3,0 milliards) et de la prise en compte de la part budgétaire des amendes (+3,1 milliards).

Par contre, les droits et taxes ci-après reculent significativement par rapport à la même période de l'année 2023 :

- **La TVA à l'importation** : sur une prévision annuelle de 497,2 milliards, un montant de 212,9 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 42,8%. En glissement annuel, ces recettes baissent de 8,4 milliards (-3,8%), du fait de la baisse des valeurs des importations mises à la consommation.
- **Les droits de douane à l'importation** : 178,8 milliards mobilisés avec un taux de réalisation de 45,7% pour une prévision annuelle de 391,0 milliards. En glissement annuel, ces recettes diminuent de 8,8 milliards (-4,7%), du fait de la baisse des valeurs des importations mises à la consommation.
- **Les droits d'accises** : ils ont été mobilisés à hauteur de 27,7 milliards, pour une prévision annuelle de 68,1 milliards, soit un taux de réalisation de 40,7%. Comparées aux réalisations du premier semestre 2023, ces recettes sont en baisse de 3,1 milliards (-10,0%), en raison du recul des importations des principaux produits soumis aux droits d'accises.

Tableau 3 : Recettes douanières par composantes à fin juin 2024 (en milliards)

RUBRIQUES	Objectifs annuel 2024.	Réalizations à fin juin		Taux d'exécution (%)	Variations à fin juin 2024/2023 (%)
		2023	2024		
Droits de douane à l'importation	391,0	187,6	178,8	45,7	-4,7
TVA à l'importation	497,2	221,3	212,9	42,8	-3,8
Droits d'accises à l'importation	68,1	30,8	27,7	40,7	-10,0
Droits de Sortie	78,0	24,2	33,4	42,9	38,4
Redevance informatique	24,2	10,8	12,3	50,6	13,6
Autres recettes des douanes	36,1	7,0	14,2	39,3	102,0
TOTAL	1 094,6	481,8	479,3	43,8	-0,5

Source : MINFI

1.1.1.2.2- Recettes non fiscales

Elles sont constituées des revenus du domaine de l'État (redevances et loyers pour l'utilisation du domaine de l'État, cessions d'éléments du patrimoine immobilier de l'État) ; des recettes de services (produits de la vente de biens et services) ; des cotisations pour la retraite ; du droit de transit pétrolier et des autres recettes non fiscales (dividendes versés par les entreprises où l'État est actionnaire, recettes exceptionnelles, redevances portuaires ...).

Au 30 juin 2024, les recettes non fiscales recouvrées s'élèvent à 125,3 milliards. En glissement annuel, elles diminuent de 5,5 milliards. Par rapport à la prévision annuelle révisée de 331 milliards, leur taux de réalisation est de 37,9%.

Tableau 4 : Recettes non fiscales au 30 juin 2024 (en milliards)

Libellés	LFR 2024 (a)	Réalisation 30 juin 2023 (c)	Réalisation au 30 juin 2024 (b)	Variation (c/a)		Taux de réalisation (en%)
				valeur	en %	c/a
Revenu du domaine	9,8	6,2	7,1	1,0	13,4	73,2
Recettes des services	62,9	7,5	8,7	1,3	14,5	13,9
Cotisations pour la retraite	79,3	36,3	38,4	2,1	5,4	48,4
Autres recettes non fiscales	128,6	61,5	51,3	-10,3	-20	39,9
dont : Dividendes	60,8	44,6	27,2	-17,4	-64,2	44,6
Droit de transit pétrolier	50,4	19,3	19,8	0,4	2,3	39,3
Total	331,0	130,9	125,3	-5,6	-4,4	37,9

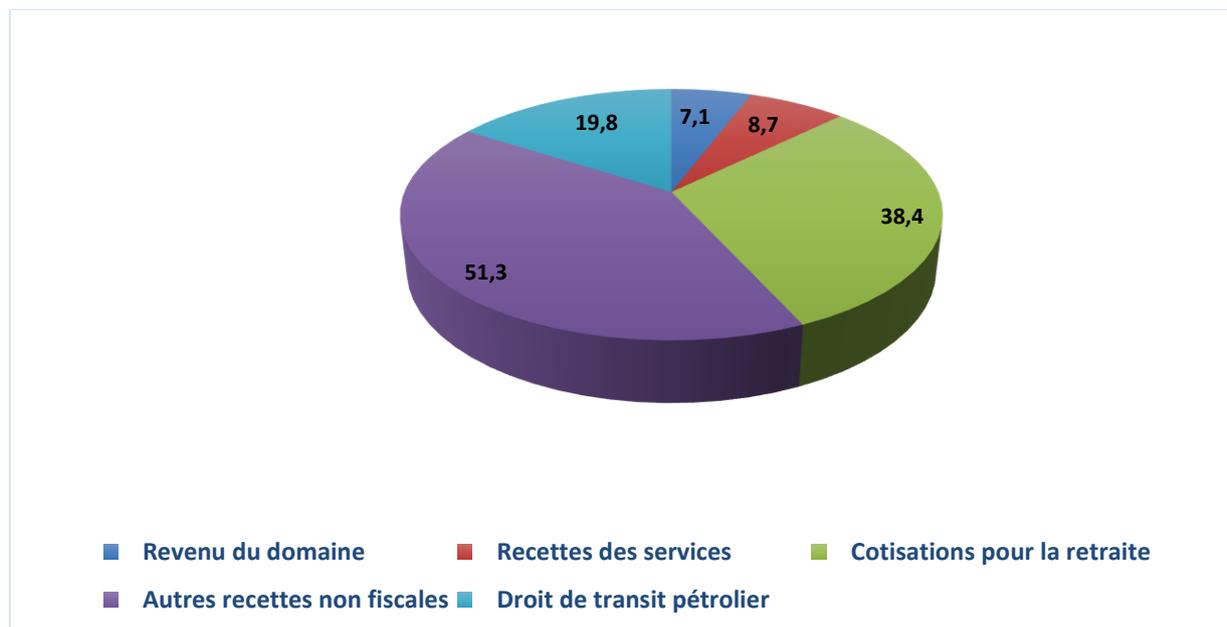
Source : MINFI

La situation des recettes non fiscales par grandes masses se présente ainsi qu'il suit :

- **Les recettes des services** s'élèvent à 8,7 milliards, sur une prévision annuelle révisée de 62,9 milliards, soit un taux de réalisation de 13,9 %. Par rapport à fin juin 2023, elles augmentent de 1,3 milliard (+12,6%), en lien avec la forte sensibilisation et l'accompagnement permanent des administrations de collecte de ces recettes par la Direction Générale du Budget.
- **Les cotisations pour la retraite** s'établissent à 38,4 milliards contre 36,3 milliards à fin juin 2023, soit une hausse de 2,1 milliards. Leur taux de réalisation est de 48,4% par rapport à la prévision annuelle de 79,3 milliards.
- **Les droits de transit pétrolier** se chiffrent à 19,8 milliards, soit un taux de réalisation de 39,3% par rapport à la loi de finances rectificative. En glissement annuel, ils augmentent de 400 millions (+2,3%), en lien avec le volume de pétrole exporté par le Tchad.
- **Les autres recettes non fiscales** se chiffrent à 51,3 milliards, soit un taux de réalisation de 39,9% relativement à la loi des finances rectificative. En glissement annuel, elles baissent de 10,3 milliards (-20%) imputable à la baisse de 17,4 milliards des dividendes.
- Les **revenus du domaine** se chiffrent à 7,1 milliards à fin juin 2024, soit un taux de réalisation de 73,2% par rapport à la loi des finances rectificative. En glissement annuel, ils augmentent de 1,0 milliard (+13,4%), du fait de la mise en œuvre du relèvement des

tarifs des transactions foncières dans la loi de finances 2024 et par la poursuite des recouvrements forcés des créances au MINDCAF.

Figure 11 : Poids des composantes des recettes non fiscales en 2024 (en %)



Source : MINFI

1.1.2. Dons

Au 30 juin 2024, un montant de 22,3 milliards a été mobilisé au titre des dons, correspondant à un taux de réalisation de 21,5% des prévisions annuelles révisées. Par rapport à la même date de 2023, ils diminuent de 36,5 milliards (-62,1%). Ils sont constitués des dons programme pour un montant de 19,4 milliards et de dons projets de 2,9 milliards.

1.2- Emprunts

Les emprunts sont constitués des prêts, des émissions des titres publics et des autres emprunts (emprunts bancaires, allocations DTS, et autres financements). Au 30 juin 2024, les emprunts ont été mobilisés à hauteur de 818,4 milliards, soit 25,6% des ressources du budget général. Ils sont constitués de 40,0% des prêts projets, 38,3% de titres publics, 18,5% des autres financements et 3,2% des autres appuis budgétaires.

1.2.1. Prêts

Les prêts se composent des prêts projets et des prêts programmes. Au 30 juin 2024, les décaissements effectués au titre des prêts projets s'élèvent à 327,3 milliards, soit un taux de réalisation de 41,8%. Par rapport au premier semestre 2023, ils augmentent de 253,7 milliards (+44,9%). Ces décaissements ont permis de financer, entre autres, le *Projet d'Alimentation en Eau Potable de la Ville de Yaoundé et ses environs à partir du fleuve Sanaga* (40,9 milliards), le *Projet de développement du secteur du transport* (25,9 milliards), le *projet de développement des villes inclusives et résilientes* (17,1 milliards).

S'agissant des prêts programmes (prêts FMI et autres appuis budgétaires), les décaissements se chiffrent à 26,2 milliards, soit un taux de réalisation de 11,2% par rapport aux prévisions annuelles révisées.

1.2.2. Émission des titres publics

Les titres publics comprennent : (i) les Bons du Trésor Assimilables (BTA) et les Obligations du Trésor Assimilables (OTA) émis par adjudication par l'Etat sur le marché des titres publics à souscription libre de la CEMAC ; et (ii) les obligations du Trésor émis par appel public à l'épargne (ECMR) sur le marché financier unifié d'Afrique Centrale.

Au terme du premier semestre 2024, le montant des **émissions de titres publics** (nettes des remboursements de bons du Trésor assimilables) s'élève à 313,4 milliards dont 80,5 milliards d'émissions nettes de BTA et 232,9 milliards d'OTA. Leur taux d'exécution est de 111,9%.

1.2.2.1. Bons du Trésor Assimilables

Les BTA sont les titres de court terme émis pour combler les besoins ponctuels de trésorerie, avec des maturités variant entre 13, 26 et 52 semaines. A fin juin 2024, les émissions de BTA s'élèvent à 482,5 milliards contre 253,4 milliards à la même période en 2023, soit une hausse de 90,4%. Celles-ci sont constituées des BTA de 26 semaines pour près de 85%. Les remboursements effectués sur la période sous revue se situent à 401,9 milliards contre 242,7 milliards à la même période en 2023, enregistrant également une hausse de 65,7%. Ces remboursements sont constitués pour l'essentiel des BTA émis en 2023 pour un montant de 365,9 milliards. En tenant compte de ces remboursements, les émissions nettes de BTA au cours du premier semestre 2024 s'élèvent à 80,5 milliards.

Tableau 5 : Émissions des BTA des premiers semestres 2023 et 2024 (en milliards)

Libellés		13 semaines	26 semaines	52 semaines	Total
Émissions	1er Sem. 2023	50,50	185,87	17,04	253,41
	1er Sem. 2024	36,07	407,66	38,78	482,50
	Variation	-28,58%	119,33%	127,60%	90,41%
Remboursements	1er Sem. 2023	69,70	173,00		242,70
	1er Sem. 2024	50,53	334,36	17,04	401,93
	Variation	-27,50%	93,27%	-	65,61%
Intérêts précomptés	1er Sem. 2023	0,55	4,08	0,89	5,52
	1er Sem. 2024	0,55	14,83	2,31	17,69
	Variation	-0,48%	263,72%	158,09%	220,39%
Taux d'intérêt Ponderé (TIMP) Moyen	1er Sem. 2023	4,33%	4,34%	4,40%	4,34%
	1er Sem. 2024	5,98%	6,47%	6,59%	6,44%
	Variation	1,65%	2,13%	2,19%	2,10%

Source : MINFI

1.2.2.2. Obligations du Trésor

Les OTA et les ECMR sont des instruments financiers de mêmes caractéristiques de moyen et long termes émis pour financer les projets d'investissement public. Leur maturité minimale est de 02 ans. Au cours du premier semestre 2024, le ministère des Finances a fait le choix de leur diversification.

A fin juin 2024, les émissions des OTA s'élèvent à 232,89 milliards. En glissement annuel, les émissions cumulées enregistrent une hausse de 14,61 milliards (+ 6,7%) par rapport au 30 juin 2023. Les remboursements d'obligations du Trésor effectués au cours de la période sous revue s'élèvent à 102,5 milliards, en hausse de 22,8% en glissement annuel. Le financement net de la période par émission d'obligations du Trésor se chiffre à 130,4 milliards.

Tableau 6 : Émissions des OTA aux premiers semestres 2023 et 2024 (en milliards)

Libellés		2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	10 ans	Total
Émissions	1er Sem. 2023	15,00	83,68	25,05	14,50	69,02		11,03		218,29
	1er Sem. 2024	102,64	29,00	45,68	18,85	11,73			25,00	232,89
	Variation	584,26%	-65,34%	82,33%	29,99%	-83,01%	-	-100,00%	-	6,69%
Remboursements	1er Sem. 2023		35,00	48,48						83,48
	1er Sem. 2024		30,50		72,00					102,50
	Variation	-	-12,86%	-100,00%	-	-	-	-	-	22,78%
Intérêts payés	1er Sem. 2023	0,00	1,40	3,43	21,90	2,09	17,94	0,00	2,24	49,00
	1er Sem. 2024	0,71	4,78	2,63	22,73	6,71	17,94	0,80	2,24	58,54
	Variation	-	2,41	-0,23	0,04	2,21	0,00	-	0,00	19,48%
Taux d'intérêt Moyen des émissions (TIM)	1er Sem. 2023	4,75%	5,71%	6,00%	5,75%	6,70%		7,25%		
	1er Sem. 2024	6,00%	6,25%	5,49%	5,66%	6,83%			7,70%	
	Variation	1,25%	0,54%	-0,51%	-0,09%	0,13%				

Source : MINFI

1.2.3. Autres emprunts

Le Gouvernement n'a pas eu recours aux **emprunts bancaires**. Sur une prévision révisée de 55,4 milliards, le taux d'exécution a été nul. Il en est de même pour ce qui est des **allocations DTS**. Les **autres financements** qui sont constitués essentiellement des financements exceptionnels des PTF ont été mobilisés à hauteur de 151,5 milliards sur une prévision de 623,8 milliards, soit un taux d'exécution de 24,3%.

Tableau 7 : Emprunts au 30 juin 2024 (en milliards)

Libellés	LFR	Réalisation au 30 juin		Variation		Taux d'exécution
		2023	2024	Valeur	(%)	(%)
Prêts projets	783,2	229,1	327,3	98,2	42,8	41,8
Prêts programmes	235,0	68,7	26,2	-42,5	-61,8	11,2
<i>Prêts FMI</i>	89,0	45,4	0,0	-45,4	-100,0	0,0
<i>Autres appuis budgétaires</i>	146,0	23,3	26,2	2,9	12,5	18,0
Émissions des titres publics	280,0	206,8	313,4	106,6	51,6	111,9
<i>dont :-OTA et BTA</i>	280,0	33,9	313,4	279,5	824,6	111,9
<i>-ECMR</i>	0,0	172,9	0,0	-172,9	-100,0	-
Emprunts bancaires	55,4	0,0	0,0	0,0	-	0,0
Allocation DTS	0,0	60,0	0,0	-60,0	-100,0	-
Autres financements	623,8	0,0	151,5	151,5	-	24,3
TOTAL	1 977,5	564,7	818,5	253,8	45,0	41,4

Source : MINFI, CAA

II- Ressources des CAS

En 2024, la prévision des ressources allouées aux CAS est de 65,6 milliards. En exécution, ces dernières ont été mobilisées à hauteur de 10,6 milliards au titre du premier semestre. Ce faible niveau de performance s'explique principalement par les difficultés de remontée d'informations sur certains CAS notamment, celui dédié à la production des documents sécurisés de transport et le CAS pour le financement de la reconstruction des

zones reconnues économiquement sinistrées des régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Tableau 8 : Recettes des CAS au 30 juin 2024 (en millions)

LIBELLE	LFR	Réalisation	Taux de réalisation (en %)
Fonds de développement du secteur de l'électricité	15 000	5 309,3	35,4
Développement du secteur postal	900	212,2	23,6
Fonds spécial pour la sécurité électronique	1 500	1 162,3	77,5
Soutien de la politique culturelle	300	53,5	17,8
Financement des projets de développement durable en matière d'eau et assainissement	900	463,5	51,5
Fonds national de l'environnement et du développement durable	1 500	474,8	31,7
Développement forestier	3 000	2 594,2	86,5
Fonds spécial de protection de la faune	500	119,1	23,8
Production des documents sécurisés de transport	6 000	0,0	-
Soutien et développement des activités de tourisme et de loisirs	1 000	193,9	19,4
Fonds spécial pour le financement de la reconstruction du NOSO et de l'Extrême-Nord	35 000	-	-
Total général	65 600	10 582,8	16,1

Source : MINFI

DEUXIEME PARTIE : CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT

La prévision annuelle des charges du budget de l'Etat, est de 7 278,1 milliards dont 7 212,5 milliards pour le budget général et 65,5 milliards pour les CAS. Au 30 juin 2024, les charges du budget de l'État ont été exécutées à hauteur de 3 079,0 milliards, soit un taux d'exécution de 42,3%. Elles comprennent 3 077,0 milliards pour le budget général et 2,0 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale.

I- Charges du budget général

Au 30 juin 2024, les charges ordonnancées du budget général s'élèvent à 3 077,0 milliards, soit un taux d'exécution de 42,7% par rapport à la prévision annuelle de la LFR. Par rapport à la même date de 2023, elles baissent de 124,0 milliards (-3,9%). Elles sont constituées des dépenses courantes (hors intérêts de la dette), des dépenses en capital et du service de la dette publique.

Tableau 9 : Charges budgétaires à fin juin 2024 (en milliards)

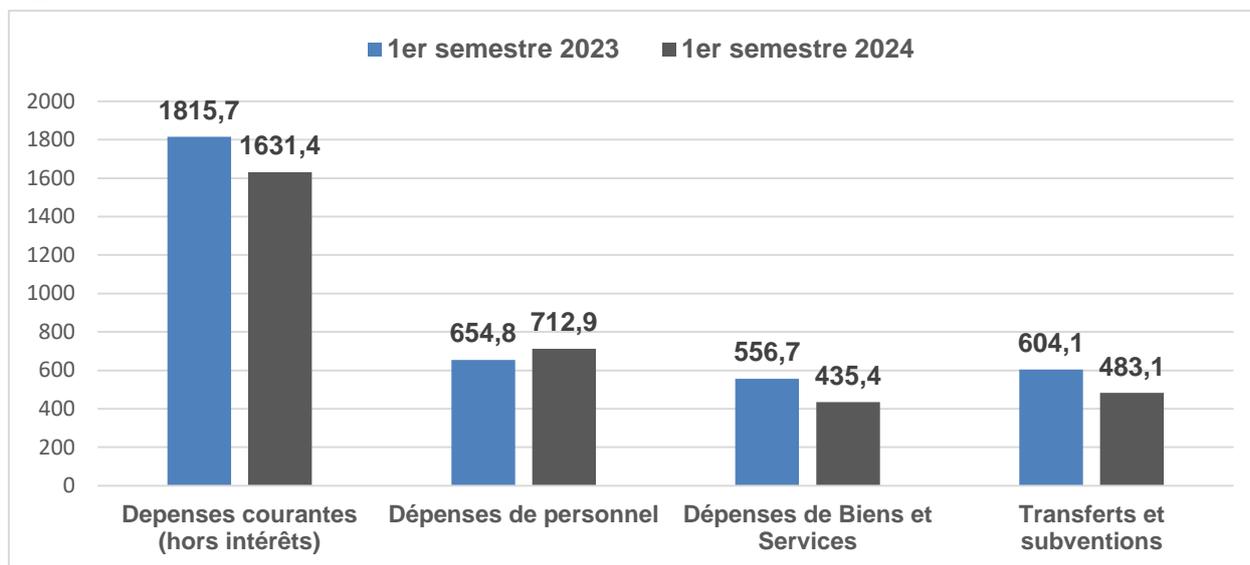
RUBRIQUES	L.F.I 2024 (a)	L.F.R. 2024 (b)	Exécution à fin juin 2023 (c)	Exécution à fin juin 2024 (d)	Taux d'exécution (d/b)	Variation (d/c)	
						valeur	%
I-Dépenses courantes (hors intérêts)	3 662,4	3 356,1	1 815,7	1 631,4	48,6	-184,3	-10,2
Fonctionnement courant	2 659,0	2 405,4	1 211,6	1 148,3	47,7	-63,3	-5,2
- Dépenses de personnel	1 428,4	1 490,5	654,8	712,9	47,8	58,1	8,9
Salaires	1 360,2	1 416,4	607,4	673,9	47,6	66,5	10,9
Autres dépenses de personnel	68,2	74,1	47,4	39,0	52,6	-8,4	-17,7
- Dépenses de Biens & Services	1 230,6	914,9	556,7	435,4	47,6	-121,3	-21,8
<i>dont - finex</i>		110,6	74,0	41,2	37,3	-32,8	-44,3
<i>dont - à régulariser</i>	0,0	0,0	97,0	133,1	-	36,1	37,2
Transferts et Subventions	1 003,4	950,7	604,1	483,1	50,8	-121,0	-20,0
<i>dont - à régulariser</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	-
- Subventions	460,4	692,0	478,2	355,3	51,3	-122,8	-25,7
- Pensions	244,0	258,7	126,0	127,8	49,4	1,8	1,4
II- Dépenses d'investissement	1 244,8	1 604,1	486,0	496,1	30,9	10,1	2,1
<i>dont - à régulariser</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0	-
Sur financements extérieurs	604,0	707,3	193,1	330,1	46,7	137,0	71,0
Sur ressources propres	600,8	863,8	284,4	148,2	17,2	-136,2	-47,9
Dépenses de restructuration	40,0	33,0	8,5	17,8	53,8	9,3	109,4
III- Service de la dette publique	1 772,3	2 252,3	899,3	949,5	42,2	50,2	5,6
Dette extérieure	825,0	825,0	374,4	472,2	57,2	97,8	26,1
- Intérêts	182,0	182,0	114,4	110,3	60,6	-4,1	-3,6
- Principal	643,0	643,0	260,0	361,9	56,3	101,9	39,2
Dette intérieure	947,3	1 427,3	524,9	477,3	33,4	-47,6	-9,1
- Intérêts	79,9	138,1	75,0	74,4	53,9	-0,6	-0,7
- amortissement du principal	486,7	668,2	78,2	35	5,2	-43,2	-55,2
- Remboursement crédits TVA	84,0	84,0	24,0	26,2	31,2	2,2	9,2
- Arriérés intérieurs	100,0	537,0	347,8	341,7	63,6	-6,1	-1,7
DEPENSES BUDGETAIRES*	5 169,1	5 280,3	2 491,1	2 312,2	43,8	-178,9	-7,2
TOTAL CHARGES	6 679,5	7 212,5	3 201,0	3 077,0	42,7	-124,0	-3,9

Source : MINFI * Dépenses courantes (hors intérêts) + Dépenses d'investissement +intérêts

1.1- Dépenses courantes (hors intérêts de la dette)

Elles comprennent les dépenses de personnel, les dépenses des biens et services, et les dépenses de transferts et subventions. Les dépenses courantes exécutées au cours du premier semestre 2024 s'établissent à 1 631,4 milliards, soit un taux d'exécution de 48,6% par rapport aux prévisions annuelles de 3 356,1 milliards. Comparativement à la même période de 2023, elles baissent de 184,3 milliards (-10,2%).

Figure 12 : Dépenses courantes aux premiers semestres 2023 et 2024 (en milliards)



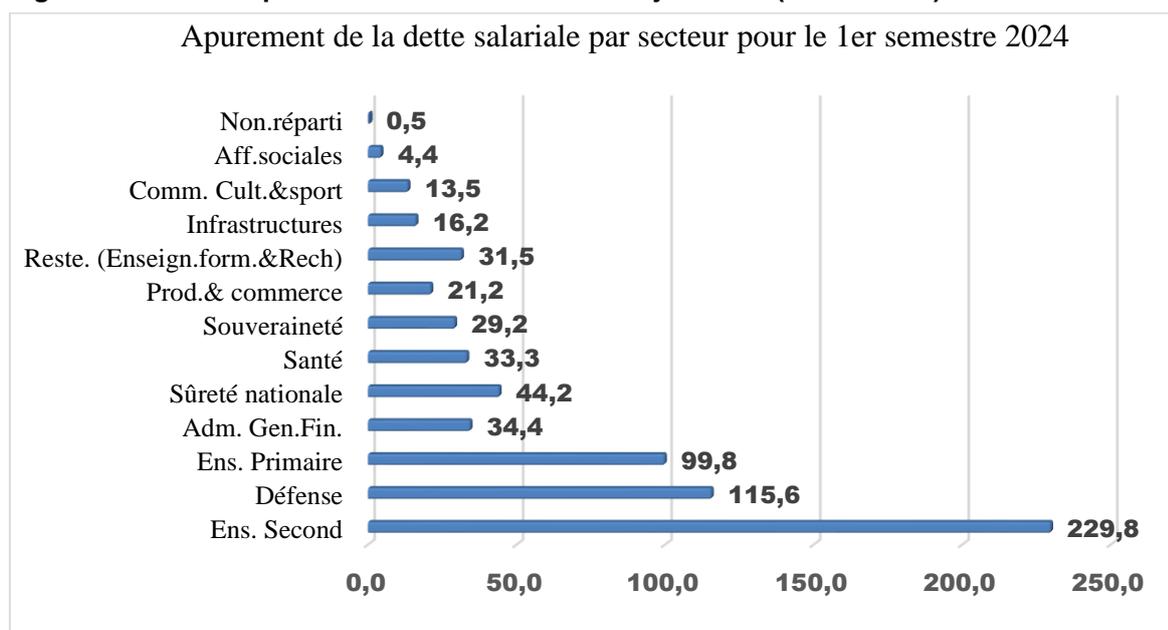
Source : MINFI

1.1.1. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont constituées des salaires et les autres dépenses de personnel. Au 30 juin 2024, elles s'élèvent à 712,9 milliards, pour une prévision annuelle de 1 490,5 milliards, soit un taux d'exécution de 47,8%. En glissement annuel, elles augmentent de 58,1 milliards (+8,9%), en raison d'une part, des mesures prises par le Gouvernement pour répondre aux revendications des enseignants et d'autre part, de la revalorisation des salaires et allocations familiales opérée par l'Etat en guise de mesures d'accompagnement suite à la hausse des prix des carburants à la pompe intervenue en février 2024.

S'agissant des salaires, ils se chiffrent à 673,9 milliards, soit un taux d'exécution de 47,6% par rapport à la prévision de la loi des finances rectificative. En glissement annuel, ils augmentent de 66,5 milliards (+10,9%). En termes de répartition, le secteur éducatif (hors enseignement supérieur) concentre 51,3% de la masse salariale. En particulier, les salaires dans l'enseignement secondaire s'élèvent à 229,8 milliards (34,1% des salaires des agents publics). Les secteurs santé, production et infrastructures quant à eux pèsent respectivement 4,9%, 3,1% et 2,4%.

Figure 13 : Salaires par secteur institutionnel à fin juin 2024 (en milliards)



Source : MINFI

1.1.2. Dépenses de biens et services

Elles concernent les acquisitions des biens et des services destinés au fonctionnement de l'administration. A fin juin 2024, les dépenses de biens et services ont été ordonnancées à hauteur de 435,4 milliards pour une prévision annuelle révisée de 914,9 milliards, soit un taux d'exécution de 47,6%. Comparées à la même période de 2023, elles baissent de 121,3 milliards (-21,8%).

1.1.3. Transferts et subventions

Les **transferts et subventions** sont composés des subventions à verser, des transferts, des contributions aux organisations internationales et des pensions. Au 30 juin 2024, les transferts et subventions ont été ordonnancés à hauteur de 483,1 milliards pour une prévision annuelle révisée de 950,7 milliards, soit un taux d'exécution de 50,8%. Comparées au montant payé à la même période en 2023, ces dépenses baissent de 121,0 milliards (-20,0%).

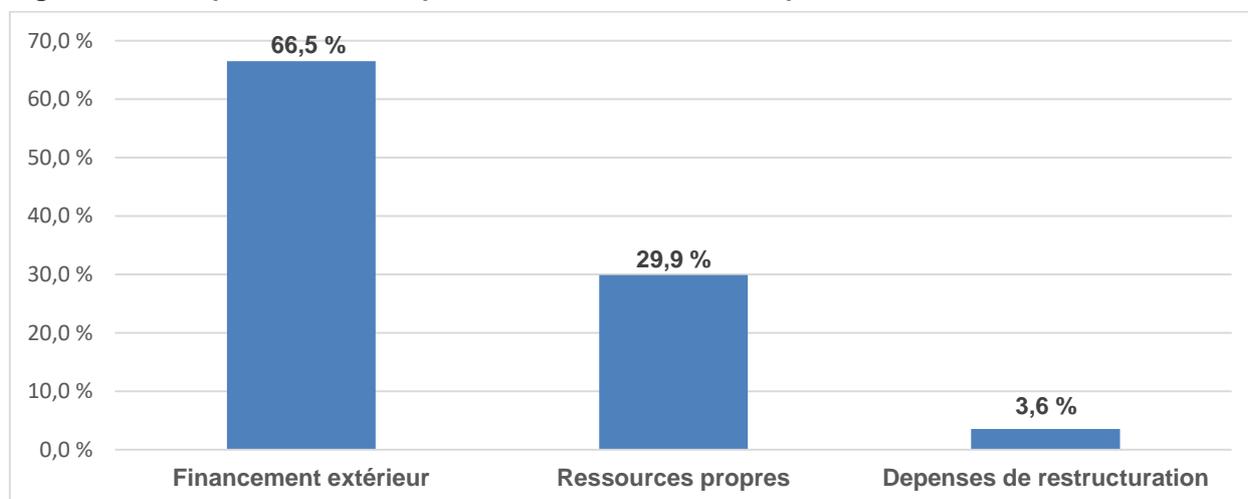
S'agissant des **pensions**, elles s'élèvent à 127,8 milliards pour une dotation révisée de 258,7 milliards, soit un taux d'exécution de 49,4%. Les **subventions à verser** quant à elles, se chiffrent à 355,3 milliards, dont 180,6 milliards pour le soutien des prix de carburant à la pompe (56,7% du total des subventions à verser).

1.2- Dépenses en capital

Les **dépenses en capital** sont celles qui participent à la formation brute de capital fixe, c'est-à-dire, à l'acquisition des infrastructures et/ou des biens d'équipements durables. Elles comprennent les dépenses d'investissement sur ressources internes, celles sur financements extérieurs et les dépenses de restructuration (réhabilitation et participation).

Au 30 juin 2024, les dépenses en capital ordonnancées s'établissent à 496,1 milliards, soit un taux d'exécution de 30,9% par rapport aux prévisions annuelles révisées de 1 604,1 milliards. En glissement annuel, elles augmentent de 10,1 milliards (+2,1%).

Figure 14 : Composantes des dépenses d'investissement au premier semestre 2024



Source: MINFI

1.2.1. Dépenses d'investissement sur ressources propres

A fin juin 2024, les **dépenses d'investissement sur ressources propres** ordonnancées se chiffrent à 148,2 milliards sur une prévision annuelle révisée de 863,8 milliards, soit un taux d'exécution de 17,2%. Comparés au 30 juin 2023, elles diminuent de 136,2 milliards (-47,9%).

1.2.2. Dépenses d'investissement sur financements extérieurs

Au 30 juin 2024, les **dépenses d'investissement sur financements extérieurs** se chiffrent à 330,1 milliards, sur une prévision annuelle révisée de 707,3 milliards, soit un taux d'exécution de 46,7%. Elles augmentent de 137,0 milliards (71,0%) par rapport à fin juin 2023.

1.2.3. Dépenses de restructuration

Au 30 juin 2024, les **dépenses de restructuration** se chiffrent à 17,8 milliards, sur une prévision annuelle révisée de 33,0 milliards, soit un taux d'exécution de 53,8%. Elles augmentent de 9,3 milliards (109,4%) par rapport à fin juin 2023.

1.3- Service de la dette publique

Le **service de la dette publique** comprend l'amortissement du capital et le paiement des intérêts sur les emprunts contractés auprès des créanciers intérieurs et extérieurs. Sur une prévision révisée de 2 252,3 milliards, le service de la dette publique a été payé à hauteur de 949,5 milliards au cours du premier semestre 2024, soit un taux d'exécution de 42,2%. Comparativement au premier semestre 2023, le service de la dette publique est en hausse de 50,2 milliards (+5,6%).

Les **charges financières** sont de 184,7 milliards, et se répartissent en intérêts de la dette intérieure (74,4 milliards) et en intérêts de la dette extérieure (110,3 milliards). Le service

de la dette publique est subdivisé en services de la dette publique intérieure et extérieure.

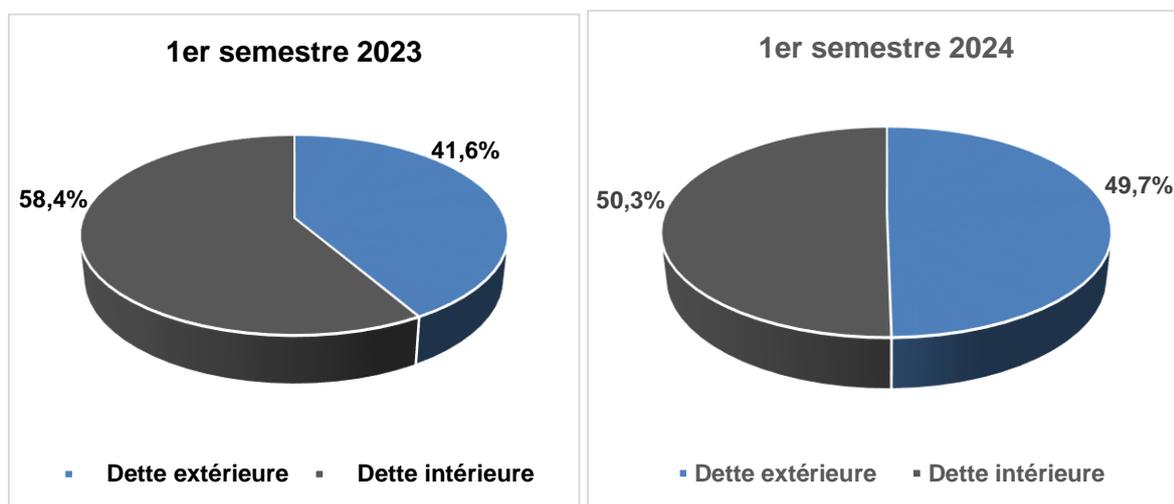
1.3.1. Service de la dette publique intérieure

Le service de la dette publique intérieure au titre du premier semestre 2024 est de 477,3 milliards, pour une prévision révisée de 1 427,3 milliards, soit un taux d'exécution de 33,4%. Comparé au montant exécuté au premier semestre 2023, il est en baisse de 47,6 milliards (-9,1%).

1.3.2. Service de la dette publique extérieure

Au 30 juin 2024, le service de la dette publique extérieure s'élève à 472,2 milliards, soit un taux d'exécution de 57,2%. Il comprend 361,9 milliards d'amortissement du principal et 110,3 milliards d'intérêts. Comparativement à fin juin 2023, il augmente de 97,8 milliards (+26,1%). Cette hausse s'explique par la forte remontée des taux d'intérêts sur le marché des prêts commerciaux et la concentration des échéances de remboursement des prêts suite à l'initiative de suspension du service de la dette du G20.

Figure 15 : Composantes du service de la dette aux premiers semestres 2023 et 2024



Source : MINFI

II- Charges des CAS

Sur une prévision annuelle de 65,6 milliards, les charges des CAS à fin juin 2024 s'élèvent à 1,97 milliard, soit un taux d'exécution de 3,0%. Ce faible taux de réalisation s'explique par les difficultés dans la remontée des informations sur l'exécution des charges des CAS importants en termes de dotations notamment, celui dédié à la production des documents sécurisés de transport et le CAS pour le financement de la reconstruction des zones reconnues économiquement sinistrées des régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Tableau 10 : Dépenses des CAS au juin 2024 (en millions)

LIBELLE	LFR	Réalisation	Taux d'exécution (en %)
Fonds de développement du secteur de l'électricité	15 000	338,7	2,3
Développement du secteur postal	900	214,1	23,8
Fonds spécial pour la sécurité électronique	1 500	155,0	10,3
Soutien de la politique culturelle	300	58,1	19,4
Financement des projets de développement durable en matière d'eau et assainissement	900	50,7	5,6
Fonds national de l'environnement et du développement durable	1 500	201,8	13,5
Développement forestier	3 000	613,8	20,5
Fonds spécial de protection de la faune	500	93,2	18,6
Production des documents sécurisés de transport	6 000	0,0	-
Soutien et développement des activités de tourisme et de loisirs	1 000	243,2	24,3
Fonds spécial pour la reconstruction du NOSO et de l'Extrême-Nord	35 000	-	-
Total général	65 600	1 968,6	3,0

Source : MINFI

TROISIEME PARTIE : RESULTATS DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

Les résultats de l'exécution budgétaire à fin juin 2024 sont satisfaisants tant en matière d'atteinte des cibles intermédiaires qu'en matière de respect des règles de gestion. Tous les soldes budgétaires se sont excédentaires. Bien plus, le déficit budgétaire global s'est réduit par rapport à l'objectif annuel. Le Cameroun a respecté tous les critères quantitatifs périodiques du Programme Economique et Financier conclu avec le FMI. Le pays n'a toutefois pas respecté la cible indicative relative aux interventions directes sur les quatre dans la période sous-revue.

I- Soldes budgétaires

Encadré 1 : Définition et calcul des différents soldes budgétaires

Le budget de l'Etat est composé de ressources et des dépenses. La différence entre ces ressources et les dépenses constitue le solde budgétaire.

Les ressources budgétaires

Elles englobent les recettes internes et les ressources d'emprunts et dons. Les recettes internes comprennent les recettes pétrolières (redevance SNH et impôts sur les sociétés pétrolières) et les recettes non pétrolières. Les recettes non pétrolières sont constituées : des impôts et taxes intérieurs, des recettes de douanes, des recettes non fiscales et les remboursements des prêts.

Les ressources d'emprunts et dons comprennent : les prêts projets, les prêts programme ou appuis budgétaires, les prêts FMI, les dons, les émissions des titres publics et les emprunts bancaires.

Les charges budgétaires

Elles comprennent : les dépenses courantes (hors intérêts), les dépenses en capital et le service de la dette publique. Les dépenses courantes englobent : les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les transferts et subventions.

Les dépenses en capital sont celles qui participent à la formation brute de capital fixe. Elles comprennent les dépenses d'investissement sur ressources internes et les dépenses d'investissement sur financements extérieurs, des dépenses de restructuration et de réhabilitation.

La prise en compte ou non des différentes rubriques qui constituent les ressources et les dépenses dans le calcul du solde, fait apparaître plusieurs qualificatifs du solde calculé.

Le solde global du budget de l'État correspond à la différence entre les ressources (recettes internes plus les dons) et les dépenses. Trois cas de figure sont possibles : (i) lorsque les ressources dépassent les dépenses, le budget de l'État est dit excédentaire ; (ii) lorsque les ressources sont équivalentes aux dépenses, le budget de l'État est à l'équilibre ; (iii) lorsque les ressources sont inférieures aux dépenses, le budget de l'État est déficitaire.

$$\text{Solde budgétaire global} = \text{Recettes totales} - \text{Dépenses totales}$$

Le solde primaire est la différence entre les recettes internes plus dons et les dépenses hors intérêts de la dette publiques. Il constitue un indicateur important de la situation budgétaire d'un pays et des risques d'évolution non contrôlée de l'endettement public.

Le solde primaire permet de jauger la capacité de l'État à rembourser sa dette. Il donne une image assez fidèle de l'effort du Gouvernement pour rééquilibrer le solde budgétaire. Si toutes les recettes sont utilisées pour financer les dépenses hors dette, l'État doit de nouveau emprunter pour rembourser sa dette.

Un déficit primaire correspond à un solde négatif du budget des administrations publiques non compris les intérêts versés sur la dette et les revenus d'actifs financiers reçus. Dans le cas inverse on parle d'excédent budgétaire primaire.

$$\text{Solde primaire} = \text{Recettes totales} - \text{Dépenses courantes hors intérêts de la dette publique} - \text{Dépenses d'investissement sur ressources propres}$$

Cependant dans le cadre du Programme Economique et Financier conclu avec le FMI, les décaissements relatifs aux dépenses sur financement extérieur sont inclus dans le calcul du solde primaire.

solde primaire = Recettes totales – Dépenses courantes hors intérêts de la dette publique – Dépenses d'investissement sur ressources propres – Dépenses sur financements extérieurs

Le solde primaire non pétrolier du budget de l'État est la différence entre le solde primaire et les recettes pétrolières.

solde primaire non pétrolier = Solde primaire – Recettes pétrolières

A fin juin 2024, les principaux soldes budgétaires issus de l'exécution du budget l'État en base ordonnancement, se présentent tels que récapitulés dans le tableau ci-après :

Tableau 11 : Synthèse de l'exécution budgétaire au 30 juin 2024 (en milliards)

RECETTES	MONTANTS	DEPENSES	MONTANTS
I. BUDGET GENERAL			
RECETTES INTERNES	2 354,5	DEPENSES COURANTES	1 816,1
Recettes fiscales brutes	1 884,1	Intérêts et commissions	184,7
<i>Dont remboursement des crédits TVA</i>	26,2	Dépenses de personnel	712,9
Recettes fiscales nettes	1 857,9	Biens et services	435,4
Recettes pétrolières	348,9	Transferts courants	483,1
Recettes non fiscales	125,3	DEPENSES EN CAPITAL	496,1
Total Recettes internes nettes	2 332,2	Financements extérieur	330,1
DONS	22,3	Ressources propres	148,2
Dons programmes	19,4	Participation/Restructuration	17,8
Dons projets	2,9	AUTRES DEPENSES	6,1
RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,0	Prêts nets	6,1
Recettes de privatisations		DEPENSES BUDGET GENERAL	2 318,3
RECETTES NETTES BUDGET GENERAL	2 354,5		
II – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR			
Comptes d'affectation spéciale		Comptes d'affectation spéciale	
	10,6		2,0
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES NETTES DE L'ETAT	2 365,1	TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT	2 320,3
III - SOLDES			
	Montant		% du PIB
CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT	50,9		0,2%
SOLDE GLOBAL	44,8		0,1%
SOLDE PRIMAIRE	229,5		0,7%
SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER	-119,5		-0,4%

Source : MINFI

Ainsi, au terme du premier semestre de l'exercice 2024, le solde budgétaire global est excédentaire de 44,8 milliards ; l'excédent du solde primaire est de 229,5 milliards. Par contre, le solde primaire non pétrolier est déficitaire de 119,5 milliards.

II- Financement

Les besoins de financement au titre des opérations non budgétaires de 878,7 milliards, composés de l'amortissement de la dette extérieure (361,9 milliards), de l'amortissement de la dette intérieure (35,0 milliards), des restes à payer trésor (341,7 milliards), des recettes des correspondants (113,9 milliards) et du remboursement des crédits de TVA (26,2 milliards). En tenant compte de l'écart de financement qui de chiffre à 10,8 milliards, les besoins de financement s'élèvent en tout à 889,4 milliards.

Pour les couvrir, l'Etat a trouvé des ressources non budgétaires issues des prêts projets (327,3 milliards), des émissions de titres publics (313,4 milliards), du financement bancaire (26,2 milliards), des appuis budgétaires (26,2 milliards), et des autres financements (151,5 milliards). En y intégrant l'excédent budgétaire qui se chiffre à 44,8 milliards, ces ressources non budgétaires s'élèvent en tout à 891,0 milliards.

Tableau 12 : Emplois et ressources de financement au 30 juin 2024 (en milliards)

BESOINS DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	MONTANT	RESSOURCES DE FINANCEMENTS ET DE TRESORERIE	MONTANT
Déficit budgétaire global		Excédent budgétaire	44,8
Amortissement Dette Structurée	738,6	Prêts projets	327,3
Dette extérieure	361,9	Emission des Titres publics	313,4
Dette intérieure	35,0	Appuis Budgétaires PEF	26,2
Remboursement des crédits TVA	26,2	Financement bancaire	26,2
Restes à payer Trésor/Dette non structurée CAA	341,7	<i>Compte séquestre TVA</i>	26,2
Sortie nette de trésorerie au profit des Correspondants	113,9	Autres emprunts	151,5
<i>ERREUR ET OMISSION</i>	10,8		
TOTAL	889,4	TOTAL	889,4

Source : MINFI/DGB *y compris dette non structurée CAA (diminution) ;** y compris dette non structurée CAA(accumulation)

III- Indicateurs de suivi du programme économique et financier

Le Cameroun a conclu avec le FMI en 2021, un accord triennal au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et du Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC). Le suivi de ce programme se fait sur la base des critères de performance quantitatifs et des objectifs indicatifs. Au terme du mois de juin 2024, les réalisations de ces critères et repères sur les finances publiques se présentent comme suit :

- Le plancher sur le solde primaire non pétrolier est de -214 milliards. Les réalisations se situent à -117,9 milliards sur la période sous revue, ce qui montre que le critère est respecté ;
- Le plafond sur le financement intérieur net du Gouvernement (excluant le financement FMI) est de 9,0 milliards à fin juin 2024. Sur la même période, les réalisations se chiffrent à -253,9 milliards, ce qui montre que le critère est respecté ;
- Le plafond de l'endettement du Gouvernement central auprès de la Banque centrale (excluant le financement FMI) est fixé à -4,0 milliards à fin juin 2024. Les réalisations sont de -141,7 milliards sur la même période. Le critère a été respecté ;
- Le plafond sur les décaissements sur emprunts extérieurs non concessionnels est fixé à 370 milliards à fin juin 2024. Sur la même période, les réalisations se chiffrent à 146,4 milliards, traduisant le respect du critère sur la période ;
- Le plancher sur les recettes non pétrolières à fin juin 2024 est de 1 915,0 milliards. Sur la période sous revue, les réalisations s'établissent à 1 998,4 milliards. Ce qui traduit le respect du critère ;
- Le plancher sur les dépenses sociales est de 539 milliards à fin juin 2024. Les réalisations se situent à 651,9 milliards sur la période sous revue, indiquant le respect du critère. Ce résultat est principalement tributaire des dépenses courantes impulsées

par les dépenses de personnel du MINESEC qui se chiffrent à 229,8 milliards (représentant 35,2% du niveau global des dépenses sociales) mobilisés afin de résoudre les problèmes liés à la grève des enseignants, et les dépenses de carburant à la pompe engagés en hauteur de 180,6. S'agissant des performances enregistrées dans chaque domaine d'intervention, l'éducation a obtenu une meilleure performance (367,0 milliards, soit 56,3 % du niveau global de ces dépenses). Ce domaine est suivi de celui au soutien aux ménages (190,2 milliards de réalisation, soit 29,2 % du niveau global des dépenses) ;

- Le plafond des interventions directes est de 80 milliards à fin juin 2024. Sur la période sous revue, les réalisations se chiffrent à 116 milliards. Ce critère n'a pas été respecté.

Tableau 13 : Indicateurs de suivi du PEF (en milliards)

LIBELLES	Fin Juin 24	RESULTATS	
	QPC	à fin juin 24	Ecart
	(1)	(2)	(2)/(1)
A- Critères de performance quantitatifs périodiques			
1-Plancher du Solde Budgétaire Primaire non Pétrolier (base ordo)	-214,0	-117,9	96,1
2-Plafond du financement intérieur net de l'Administration centrale (hors financement FMI)	9,0	-253,9	262,9
3-Plafond du besoin net de financement de l'Administration centrale auprès de la Banque Centrale (hors financement du FMI)	-4,0	-141,5	137,5
4-Plafond de décaissement de la dette extérieure non concessionnelle	370,0	146,4	223,6
B- Cibles indicatives			
1-Plancher sur les recettes non pétrolières	1915,0	1998,4	83,4
2-Plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté	539,0	651,9	112,9
3- Plafond des interventions directes de la SNH	80,0	111,6	-31,6
4-Plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs	-210,0	-	-210,0

Source : MINFI

QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES

Cette partie met en lumière des thématiques d'actualité ou des problématiques qui pourraient affecter l'exécution du budget. Il s'agit : des procédures dérogatoires et des ressources transférées aux CTD.

I- Procédures dérogatoires

Les procédures dérogatoires sont relatives aux dépenses qui ont fait l'objet de paiement sans avoir respecté toutes les étapes préalables et qui doivent par conséquent faire l'objet de régularisation budgétaire à posteriori. Il s'agit entre autres des avances de trésorerie, des régies d'avances.

La Circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023, portant instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des autres entités publiques pour l'exercice 2024 a prescrit la limitation du recours aux procédures dérogatoires. En ce qui concerne les régies d'avances et le déblocage des fonds². Toutefois, le volume des dépenses exécutées par ce canal reste encore élevé.

Au 30 juin 2024, les dépenses exécutées suivant les procédures dérogatoires (hors FINEX et service de la dette) se chiffrent à 109,3 milliards, correspondant à 6,1% des dépenses totales contre 12,6% à fin juin 2023, en lien avec la baisse du volume des avances de trésorerie. Ces dépenses sont en dépassement par rapport au plafond de 5% fixé dans le Programme Économique et Financier 2021-2024.

Tableau 14 : Dépenses exécutées suivant les procédures dérogatoires au 30 juin 2024 (en milliards)

RUBRIQUES	2023		2024	
	Montant	Poids*	Montant	Poids*
Régies d'avances	31,5	1,7%	61,2	3,4%
Avances de trésorerie	203	10,9%	48,1	2,7%
TOTAL	234,5	12,6%	109,3	6,1%

Source : MINFI (* part de la rubrique dans les dépenses totales hors FINEX et service de la dette)

1.1- Avances de trésorerie

Les avances de trésorerie correspondent aux décaissements effectués sans engagement préalable pour faire face à des situations urgentes ou exceptionnelles. A fin juin 2024, les avances de trésorerie s'élèvent à 48,1 milliards et concernent uniquement les biens et services. Par rapport à fin juin 2023, elles baissent de 154,9 milliards (-76,3%). Les régularisations budgétaires effectuées, quant-à-elles, s'élèvent à 41,9 milliards.

1.2- Régies d'avances

Les régies d'avances sont une modalité d'exécution du budget mise en place pour permettre aux gestionnaires de crédits de procéder au paiement des dépenses

urgentes ne pouvant pas s'accommoder de la procédure normale d'exécution. La limitation du recours aux régies d'avances bien que sans cesse réaffirmée dans les différentes circulaires d'exécution du budget tarde à prendre corps sur le terrain de l'exécution des dépenses.

Au cours du premier semestre 2024, 453 régies d'avances ont été ouvertes pour un volume annuel de 61,2 milliards.

Tableau 15 : Situation des régies d'avances à fin juin 2024

Désignation	Nombre de régies	Volume annuel (en milliards)	Encaisse (en milliards)
Régies créées	53	3,4	3,4
Régies rouvertes	400	57,8	57,8
TOTAL	453	61,2	61,2

Source : MINFI.

II- Crédits transférés aux CTD

Conformément à la loi du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées, l'État concourt au développement local de deux manières essentielles : (i) directement à travers la Dotation Générale de la Décentralisation (DGD) ; (ii) indirectement par le biais de la fiscalité à travers les mécanismes de péréquation et du transfert de fiscalité.

Dans le cadre de cette section, nous nous limiterons aux concours financiers directs de l'État central au profit des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Ces derniers sont constitués des crédits budgétaires transférés aux CTD, c'est-à-dire, les lignes de dépenses inscrites dans le budget général des chapitres ministériels et faisant l'objet de délégation automatique auprès des chefs des exécutifs locaux.

La Dotation Générale de la Décentralisation (DGD) au titre de l'exercice budgétaire 2024 est de 293,5 milliards, conformément à la Loi de Finances Rectificative 2024. Elle est en augmentation de 40,9 milliards par rapport à 2023 et se répartit en 175,2 milliards pour le fonctionnement et 118,3 milliards pour l'investissement.

S'agissant des crédits transférés en investissement aux collectivités territoriales décentralisées en fonction des compétences, les dépenses ordonnancées au premier semestre 2024 sont de 2,9 milliards, soit un taux d'exécution de 2,4%. En glissement annuel, elles baissent de 12,9 milliards (-77,5%). Ce faible taux d'exécution s'explique par les délais nécessaires à la passation des marchés publics.

Tableau 16 : Dépenses des transferts en investissement aux CTD à fin juin 2024 (en milliers)

Chapitre budgétaire	DOTATION LF RECTIFICATIVE		DOTATION REVISÉE		ENG.	ORD.	% ENG CP	% ORD	% RPHYS
	AE	CP	AE	CP	CP				
14 MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	350 000	350 000	350 000	350 000	37 997	17 997	10,86	5,14	11,53
15 MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE	18 069 000	18 069 000	18 069 000	18 069 000	889 944	580 537	4,93	3,21	12,37
16 MINISTERE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	5,70
21 MINISTERE DU COMMERCE	530 000	530 000	530 000	530 000	57 868	-	10,92	-	4,33
23 MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	59 995	24 995	5,00	2,08	11,42
26 MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	129 998	59 998	7,22	3,33	1,53
27 MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	1 779 957	941 176	4,45	2,35	12,55
28 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	610 000	610 000	610 000	610 000	19 049	9 049	3,12	1,48	5,33
30 MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000	504 814	309 845	5,94	3,65	14,61
31 MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	65 468	30 492	1,82	0,85	7,60
32 MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE	10 570 000	10 570 000	10 570 000	10 570 000	568 310	149 875	5,38	1,42	10,98
33 MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE	350 000	350 000	350 000	350 000	-	-	-	-	11,52
35 MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	630 000	630 000	630 000	630 000	3 500	3 500	0,56	0,56	6,31
36 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	12 600 000	12 600 000	12 791 665	12 791 665	835 893	449 233	6,53	3,51	13,80
38 MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	7 365 000	7 365 000	7 365 000	7 365 000	308 657	159 961	4,19	2,17	13,57
39 MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	720 000	720 000	720 000	720 000	16 000	12 000	2,22	1,67	6,67
40 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	8 230 000	8 230 000	8 230 000	8 230 000	354 146	109 153	4,30	1,33	8,19
42 MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	217 000	217 000	217 000	217 000	-	-	-	-	4,63
43 MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	746 532	746 532	746 532	746 532	48 495	28 500	6,50	3,82	18,97
94 INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENTS	-	-	1 012 897	1 012 897	1 012 897	-	100,00	-	-
TOTAL CREDITS DU BIP 2024 TRANSFERES AUX COMMUNES	117 087 532	117 087 532	118 292 094	118 292 094	6 692 989	2 886 312	5,66	2,44	11,80

Source : MINDDEVEL, DGTCFM, DGEPIP

CONCLUSION

Globalement, la situation de l'exécution du budget de l'Etat au 30 juin 2024 fournit des indications prometteuses pour la suite de l'exercice budgétaire 2024.

Le solde budgétaire global est excédentaire de 44,8 milliards ; l'excédent du solde primaire est de 229,5 milliards. Le solde primaire non pétrolier, quant à lui, est déficitaire de 119,5 milliards. Le Cameroun a respecté tous les critères quantitatifs périodiques du programme économique et financier au premier semestre 2024. Il n'a pas respecté une cible indicative (celle relative aux interventions directes) sur les quatre dans la période sous-revue.

Les ressources budgétaires ont été recouvrées, avec un taux de réalisation de 44,4% des prévisions annuels révisées de 2024. L'exécution des charges quant à elle, a été de 42,7%.

S'agissant du budget général, et par nature économique, le service de la dette représente 30,9% des ordonnancements, suivi des dépenses de personnel (23,2%), dépenses en capital (16,1%), des dépenses de transferts et subventions (15,7%) et des dépenses des biens et services (14,2%).

Le taux de réalisation des recettes des CAS est de 16,1% tandis que le taux d'exécution de leurs dépenses est de 3%.

Cependant, des défis persistants exigent une vigilance accrue, tels que l'amélioration de la mobilisation des recettes budgétaires, l'efficacité des dépenses publiques et l'optimisation de l'utilisation des financements extérieurs.

Il est donc important de poursuivre les efforts de renforcement des dispositifs de mobilisation des recettes d'approfondir les réformes engagées et de maintenir une gestion rigoureuse des dépenses publiques. Il en est de même de la stimulation des investissements publics afin de soutenir l'amélioration des infrastructures et la croissance économique.

ANNEXES

Annexe 1 : Évolution des indicateurs clés de l'économie camerounaise

	Historiques		Estimations			Projections		
	2021	2022	2023	2024		2025	2026	2027
Secteur réel		CN	Nouveau	BUDGET	Nouveau			
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	24 950	27 223	28 996	31 320	31 171	33 421	35 897	38 587
PIB pétrolier	887	1 692	1 164	1 458	1 078	1 006	841	771
PIB non pétrolier	24 064	25 531	27 832	29 863	30 093	32 415	35 056	37 816
PIB à prix constant (en croissance)	3,3	3,6	3,3	4,5	4,1	4,4	4,4	4,7
PIB pétrolier	-2,0	-1,0	-2,1	4,2	-5,1	-0,4	-12,7	-5,8
PIB non pétrolier	3,5	3,7	3,6	4,6	4,5	4,6	4,8	4,8
Prix								
Déflateur du PIB	2,9	5,3	3,1	3,0	3,3	2,7	2,9	2,7
Déflateur du PIB pétrolier	89,7	92,8	-29,7	-0,7	-2,5	-6,3	-4,2	-2,6
Déflateur du PIB non pétrolier	1,2	2,3	5,2	3,2	3,5	3,0	3,2	2,9
Prix à la consommation	2,5	6,3	7,4	4,0	7,0	4,0	3,5	3,0
Prix des exportations	11,4	23,3	-2,2	3,5	4,1	-6,1	-3,0	-1,7
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	65,8	39,2	-16,4	-0,7	-2,5	-6,3	-4,2	-2,6
Prix des importations	3,0	14,5	-6,4	2,8	-3,8	-3,0	-2,2	-1,6
Termes de l'échange	8,3	8,8	4,2	0,7	7,9	-3,2	-0,8	-0,1
Répartition sectorielle	En pourcentage du PIB							
Secteur Primaire	17,0	17,0	17,7	16,3	17,9	17,3	16,9	16,6
Secteur Secondaire	24,5	26,3	23,9	25,0	23,3	22,7	21,8	21,3
<i>dont pétrole</i>	3,6	6,2	4,0	4,7	3,5	3,0	2,3	2,0
Secteur Tertiaire	50,9	50,0	51,4	52,4	52,1	53,6	55,0	56,2
Impôts et taxes moins subventions	7,6	6,8	7,0	6,3	6,7	6,5	6,2	6,0
Les composantes de la demande								
Consommation	85,6	84,9	86,5	84,5	84,2	84,6	84,0	83,1
Privée	73,5	74,0	76,2	71,7	76,0	75,0	73,8	72,3
Publique	12,0	11,0	10,3	12,8	8,2	9,6	10,3	10,8
FBCF	18,2	18,0	18,2	16,2	17,2	16,3	16,8	17,0
Privée	14,1	13,9	14,9	12,6	14,0	13,0	13,4	13,7
Publique	4,1	4,1	3,3	3,6	3,2	3,3	3,4	3,3
Exportations B&S	16,5	19,3	16,0	18,5	17,4	16,3	14,8	14,3
Importations B&S	20,2	22,0	20,9	19,2	18,8	17,1	15,7	14,4
Secteur public								
Recettes totales et Dons	14,5	16,5	17,2	16,6	16,8	16,8	16,1	16,1
Recettes totales (hors Dons)	14,0	16,7	14,5	14,2	14,3	14,4	12,7	16,6
<i>Pétrolières</i>	2,3	1,6	1,7	3,1	3,1	2,6	2,2	2,1

	Historiques		Estimations			Projections		
	2021	2022	2023	2024		2025	2026	2027
Secteur réel		CN	Nouvea u	BUDGE T	Nouvea u			
non pétrolières (Pression fiscale)	11,8	12,3	13,5	13,4	13,6	13,8	14,0	14,2
<i>non pétrolières (% PIB non pétrolier)</i>	12,3%	13,1%	14,0%	14,1%	14,1%	14,3%	14,4%	14,5%
Dépenses	17,0	17,4	17,6	16,7	17,1	16,9	16,2	20,4
<i>courantes</i>	12,4	12,7	13,7	11,8	12,5	12,0	11,3	13,2
<i>en capital</i>	4,6	4,7	3,9	4,6	4,5	4,9	4,9	7,3
Solde budgétaire global (base ordonnancements)								
Dons compris	-2,8	-1,1	-0,6	-0,4	-0,5	-0,3	-0,3	-0,3
Hors dons	-3,2	-1,5	-1,1	-0,7	-0,9	-0,6	-0,5	-0,4
Solde global, base caisse	-2,2	-1,1	-0,6	-0,4	-0,5	-0,3	-0,3	-0,3
Solde budgétaire de référence (CEMAC)	-2,9	-3,0	-1,7	-0,7	-0,8	-0,3	0,1	0,0
Solde budgétaire primaire non pétrolier	-3,8	-3,9	-2,6	-1,9	-2,1	-1,7	-1,0	-0,7
Secteur extérieur								
Solde compte courant	-4,0	-3,4	-4,0	-2,7	-3,3	-2,3	-2,4	-2,5
Solde compte courant hors transfert publics	-4,2	-3,7	-4,1	-2,9	-3,5	-2,5	-2,6	-2,7
Solde global	-0,6	1,9	-1,1	2,8	1,7	1,0	0,9	0,3
Situation monétaire (croissance nominale)								
Masse monétaire (M2)	17,1	12,0	3,2	9,5	11,9	9,3	8,7	8,6
Avoirs extérieurs nets	11,4	21,6	-10,1	7,3	-6,6	4,8	11,8	-1,1
Crédit à l'économie	12,7	11,2	11,9	8,6	10,9	8,1	9,8	9,7

Source : MINFI/Comité de cadrage

Annexe 2 : TOFE 2025-2027 (en milliards)

(En milliards de F.CFA)	Réal. 2023	PLFI 2024	PLFR 2024	2025 (CBMT 24-26)	Proj. 2025	Proj. 2026	Proj. 2027
Total ressources	6 326,6	6 679,5	7 212,5	7 278,9	7 165,5	7 311,2	7 739,9
Recettes internes et dons	4 981,9	5 190,1	5 235,0	5 677,4	5 628,0	5 791,9	6 210,4
Recettes pétrolières	877,0	809,5	801,6	909,2	828,3	612,5	580,6
Recettes non pétrolières	3 965,5	4 283,8	4 329,7	4 687,4	4 709,0	5 127,0	5 582,7
Recettes fiscales	3 644,6	3 968,3	3 998,7	4 346,7	4 354,2	4 746,0	5 173,6
Impôts et taxes	2 622,0	2 888,4	2 904,1	3 174,4	3 163,9	3 450,3	3 762,9
Dont Transfert fiscalité CTD		130,0	130,0	130,0	130,0	130,0	130,0
Caisse d'épôt et consignation		50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
Recettes douanières	1 022,6	1 079,9	1 094,6	1 172,3	1 190,3	1 295,8	1 410,7
Recettes non fiscales	320,9	315,5	331,0	340,6	354,8	380,9	409,1
Dons	139,4	96,8	103,8	80,8	90,7	52,4	47,1
Projets	79,2	38,1	38,1	40,8	40,9	43,9	47,1
Programme	60,2	58,7	65,7	40,0	49,8	8,5	
Dont Appui budgétaire UE			7,0		9,8	8,5	
Financement Brut	1 344,7	1 489,4	1 977,4	1 601,5	1 537,5	1 519,4	1 529,5
Prêts projet	479,3	907,2	783,2	1 171,8	839,7	901,4	968,0
Appuis budgétaires PEF	159,9	134,0	235,0	0,0	165,0	0,0	0,0
Dont FMI	133,6	46,0	89,0	0,0	45,0	0,0	0,0
UE		0,0					
AFD	26,2	26,0	26,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BM		62,0	120,0		120,0		
BAD		0,0					
Autres		0,0					
Emission des titres Pub. (MLT)	459,2	375,0	280,0	310,0	300,0	300,0	350,0
Financement bancaire (hors titres pub)	146,1	55,4	55,4	119,7	136,6	280,4	190,3
Autres emprunts à l'étranger	16,9		467,0				
DTS FMI	60,0						
Financement exceptionnel	23,3	17,9	156,9	0,0	96,3	37,6	21,2
Dont FMI (FRD)			55,0				
BM (PforR-PRSEC)			36,0		76,0	37,6	21,2
BAD (PARPAC)	23,3	17,9	17,9				
BAD (PARSEC)			48,0		20,3		
Dépenses totales et prêts nets	6 260,5	6 679,5	7 212,5	7 278,9	7 165,5	7 311,2	7 740,0
Dépenses courantes	3 736,1	3 465,0	3 566,0	3 427,5	3 717,5	3 760,3	3 986,2
Titre 2: Dépenses de personnel	1 357,0	1 428,3	1 487,8	1 448,3	1 660,4	1 723,9	1 812,6
Titre 3: Achats de biens et services	1 192,1	1 001,0	919,5	1 044,7	999,7	1 008,9	1 083,5
Dont FINEX	151,7	114,0	114,0	121,9	122,2	131,2	140,9
Etudes/Maîtrises œuvre	53,4	16,8	16,8	15,9	18,0	19,3	20,7
Titre 4: Transferts et subventions	1 172,9	1 033,4	1 156,4	932,0	1 055,0	1 024,9	1 087,2
Dont Décentralisation en fonct. (DGD-BF)							
Transferts en capital	25,5	173,1	173,1	206,5	185,6	199,2	213,9
Décentralisation en Inv. (DGD-BIP)					0,0	0,0	
Titre 6: Charges exceptionnelles	14,2	2,3	2,3	2,4	2,4	2,6	2,8
Titre 5: Dépenses de capital	1 038,9	1 442,1	1 394,1	1 998,0	1 579,9	1 696,0	1 821,3
Dépenses s/financements exter.	406,7	831,3	707,3	1 090,6	758,4	814,1	874,3
Dépenses s/ressources propres	601,2	570,8	646,8	875,3	778,6	835,8	897,6
Programme Intégré d'Import Substitution (PIISA)			0,0	50,0	50,0	53,7	57,6
Programme Impulsion Initiale (P2I)		30,0	30,0	50,0	30,0	32,2	34,5
Dépenses de Participation/restructuration	30,9	40,0	40,0	32,1	42,9	46,0	49,4
Dont Prêts nets	16,9						
Service de la Dette	1 468,6	1 772,3	2 252,3	1 853,4	1 868,2	1 854,9	1 932,5
Service de la dette extérieure	771,5	825,0	825,0	829,0	877,0	902,0	1 009,0
Principal	561,8	643,0	643,0	649,0	679,0	675,0	744,0
Dont Eurobonds		30,9	30,9	30,9	30,9		
Intérêts	209,7	182,0	182,0	180,0	198,0	227,0	265,0
Service de la dette intérieure	697,0	947,3	1 427,3	1 024,4	991,2	952,9	923,5
Principal	598,6	505,2	668,2	541,3	470,1	564,6	553,6
Dont OTA/ECMR		0,0	0,0	47,0	83,6	380,0	
Correspondants	16,7	19,7	19,7		50,0	50,0	50,0
Accumulation dépôts		119,7	119,7	177,7	280,4	190,3	88,1
Remboursement avance consolidée BEAC					14,4	14,4	14,4
Réduction encours BTA	0,0	0,0	163,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cessions des créances	72,0				44,9	41,1	32,4
Intérêts	101,6	138,1	138,1	156,4	155,0	140,5	138,1
Crédits de TVA	59,3	84,0	84,0	84,0	84,0	84,0	84,0
Reste à payer Trésor/Dette non structurée CAA	-62,4	220,0	537,0	242,7	282,0	163,8	147,8
Dont Variation des Restes à Payer Trésor	-68,0	150,0	467,0	117,7	115,0	100,0	100,0
Dette non structurée CAA	2,7	20,0	20,0	20,0	17,0	17,0	17,0
Dette fiscale compensée/Dette flottante	2,9	50,0	50,0	105,0	150,0	46,8	30,8
		0,0					
Capacité (+)/Besoin de financement (-)	66,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire non pétrolier (dons compris)	-746,3	-610,5	-610,7	-741,3	-581,7	-361,0	-261,7
Solde primaire non pétrolier (% PIB, dons compris)	-2,6	-1,9	-2,0	-2,2	-1,7	-1,0	-0,7
Solde global (base ordo, dons compris)	-180,6	-121,2	-129,2	-168,5	-106,4	-116,0	-84,2
Solde global (% PIB, base ordo, dons compris)	-0,6	-0,4	-0,4	-0,5	-0,3	-0,3	-0,2
Solde global (Milliards F.CFA, base caisse, dons compris)	-118,2	-341,2	-666,2	-411,2	-388,4	-279,8	-232,0
Solde global (% PIB, base caisse, dons compris)	-1,4	-1,1	-2,1	-1,2	-1,2	-0,8	-0,6
Solde budgétaire de référence CEMAC	-0,0	-0,7	-0,7	-0,3	-0,4	0,1	0,1
Recettes non pétrolières nettes des remboursements des crédits de TVA	3 906,3	4 199,8	4 245,7	4 603,4	4 625,0	5 043,0	5 498,7
Pression fiscale	13,5%	13,4%	13,6%	13,7%	13,8%	14,1%	14,3%
Soutenabilité Dép. personnel	37,8%	36,8%	38,0%	34,0%	38,9%	37,0%	35,6%
PIB nominal	28 996,0	31 320,0	31 171,0	33 513,0	33 421,0	35 878,0	38 528,0
Taux croissance (%)	3,3	4,5	4,1	4,9	4,4	4,4	4,7
Déflateur du PIB	3,1	3,0	3,3	2,1	2,7	2,9	2,6
Taux croissance PIB non pétrolier (%)	8,8	7,8	8,0	7,1	7,6	8,0	7,6

Source : MINFI

Annexe 3 : La réforme des comptes d'affectation spéciale

Encadré 1

Le Compte d'Affectation Spéciale (CAS) est une dérogation au principe de l'universalité budgétaire. La réforme des CAS entamée depuis 2019 a conduit à leur rationalisation puis à leur automatisation. La rationalisation a permis de passer de 15 à 11 CAS. Les CAS clôturés ne respectaient pas les quatre (04) principaux critères suivants : (i) être rattaché à un Ministère ; (ii) avoir ses ressources propres ; (iii) ne pas prendre en charge les dépenses de personnel ; ne recevoir des subventions qu'à hauteur de 10% de son budget

L'automatisation s'est soldée par le développement d'un progiciel informatique dénommé PROBMIS-CAS. Cette informatisation a permis de résoudre le double problème de transparence et d'unité budgétaire au niveau des CAS. Désormais, tout comme le budget général, les CAS produisent leurs Projets de Performance Annuel (PPA) ainsi que leurs documents de reporting tel que les Rapports Annuel de Performance (RAP). S'agissant de l'exécution, les excédents des CAS sont reversés au budget général et les soldes sont reportables à l'année n+1.

GLOSSAIRE

Affectation de recettes	Des recettes peuvent être, à titre exceptionnel, directement affectées, sans transiter par le budget général, à certaines dépenses ou structures (notamment des établissements publics administratifs)
Décret d'avance	Ouvertures ou annulations de crédits en gestion pour des besoins urgents non prévus dans la loi de finances initiale
Déficit public	Le déficit public additionne le solde budgétaire de l'Etat et celui des collectivités territoriales et des organismes sociaux
Dépenses brutes	Décaissements effectués dans l'année intégrant les remboursements et dégrèvements d'impôts
Dépenses nettes	Dépenses brutes moins le montant des remboursements et dégrèvements
Dépenses fiscales	Dispositions législatives ou réglementaires dont la mise en œuvre entraîne pour l'État une perte de recettes
Mission budgétaire	Ensemble de programmes concourant à une politique publique ministérielle ou interministérielle
Objectifs de performance	Les projets annuels de performances (PAP) des programmes comportent des objectifs qui expriment les priorités stratégiques de chaque programme. Les objectifs sont mesurés au moyen d'indicateurs de performances
Prélèvements obligatoires	Ensemble des impôts et des cotisations sociales
Principes budgétaires	Unité, universalité, annualité, non contraction des recettes et des dépenses, non affectation des recettes, sincérité
Produit intérieur Brut (PIB)	Indicateur de la richesse nationale, soit la somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des branches de production
Programme budgétaire	Regroupement des crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions. Le programme est l'unité de spécialité des crédits et le niveau de l'autorisation de la dépense
Projets annuels de performances (PAP)	Annexes au PLF, qui développent par programme les crédits et différents éléments d'information (stratégie, actions, objectifs, résultats attendus)
Rapports annuels de performances (RAP)	Annexes au projet de loi de règlement, qui fournissent des éléments sur l'exécution budgétaire (écarts avec les prévisions, résultats et indicateurs)
Recettes brutes	Recettes encaissées, avant déduction des remboursements ou dégrèvements d'impôts
Recettes nettes	Recettes brutes moins le montant des remboursements et dégrèvements d'impôts
Reports de crédits	Les autorisations d'engagement ou les crédits de paiement disponibles sur un programme en fin d'année peuvent être reportés sur l'année suivante, dans certaines limites
Solde primaire	Il est constitué de la différence entre les recettes nettes et les dépenses nettes, avant paiement des intérêts de la dette
Transfert de crédits	Modification de la répartition des crédits entre programmes de ministères distincts
Virement de crédits	Modification de la répartition des crédits entre programmes d'un même ministère

TABLES DES MATIERES

SOMMAIRE.....	
LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES.....	i
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	ii
AVANT-PROPOS.....	iii
RESUME EXECUTIF	iv
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT	3
<i>I- Ressources du budget général.....</i>	3
1.1- Recettes budgétaires	4
1.1.1. Recettes internes	4
1.1.1.1 Recettes pétrolières	5
1.1.1.2. Recettes non pétrolières	6
1.1.1.2.1- Recettes fiscales	7
1.1.1.2.1.1- Recettes des impôts et taxes.....	8
1.1.1.2.1.2- Recettes douanières	10
1.1.1.2.2- Recettes non fiscales.....	12
1.1.2. Dons	13
1.2- Emprunts	13
1.2.1. Prêts.....	13
1.2.2. Émission des titres publics	14
1.2.3. Autres emprunts	15
<i>II- Ressources des CAS.....</i>	15
DEUXIEME PARTIE : CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT	17
<i>I- Charges du budget général.....</i>	17
1.1- Dépenses courantes (hors intérêts de la dette)	18
1.1.1. Dépenses de personnel	18
1.1.2. Dépenses de biens et services.....	19
1.1.3. Transferts et subventions.....	19
1.2- Dépenses en capital	19

1.2.1. Dépenses d'investissement sur ressources propres	20
1.2.2. Dépenses d'investissement sur financements extérieurs.....	20
1.2.3. Dépenses de restructuration	20
1.3- Service de la dette publique.....	20
1.3.1. Service de la dette publique intérieure	21
1.3.2. Service de la dette publique extérieure	21
II- Charges des CAS.....	21
TROISIEME PARTIE : RESULTATS DE L'EXÉCUTION DU BUDGET	23
I- Soldes budgétaires	23
II- Financement.....	24
III- Indicateurs de suivi du programme économique et financier.....	25
QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES	27
I- Procédures dérogatoires.....	27
1.1- Avances de trésorerie	27
1.2- Régies d'avances.....	27
II- Crédits transférés aux CTD.....	28
CONCLUSION	30
ANNEXES	ix
GLOSSAIRE	xiii
TABLES DES MATIERES	xiv